

Comptant parmi les pays les plus performants au niveau climatique

Le Maroc ne devrait pas, en toute logique, être concerné par la taxe carbone



Le Royaume risque-t-il réellement de perdre 80 milliards de DH sur ses exportations de voitures vers le marché européen à l'horizon 2023 ?

Début de l'opérationnalisation des Commissions provinciales de suivi des élections



Une nouvelle feuille de route pour les mines

Faire du secteur minier une locomotive du développement responsable et durable à l'échelle locale, régionale et nationale



De Tahar Rahim à Mylène Farmer
Cinq femmes et quatre hommes pour décerner la Palme d'Or du Festival de Cannes



Tous les grands sont là
Place aux 8^{èmes} de finale de l'Euro



Début de l'opérationnalisation des Commissions provinciales de suivi des élections

Réunion à El Kelaâ des Sraghna



La Commission provinciale chargée du suivi des élections a tenu, mardi au siège de la préfecture de la province d'El Kelaâ des Sraghna, sa première réunion conformément à la circulaire conjointe du ministère de l'Intérieur et de la Présidence du ministère public pour la mise en œuvre des dispositions relatives au suivi des prochaines élections.

Dans ce cadre, il a été procédé à l'installation des membres de la nou-

velle Commission composée, notamment, du gouverneur de la province et du procureur du Roi près le Tribunal de première instance d'El Kelaâ des Sraghna, en présence des représentants provinciaux des partis politiques représentés au niveau de la Commission centrale chargée du suivi des élections.

A cette occasion, l'accent a été mis sur les différentes missions de cette commission, les mécanismes de mise en œuvre de ses missions, ses inter-

ventions et les mesures pratiques susceptibles de préserver et d'assurer le respect de l'honnêteté des opérations électorales dans le strict respect des lois en vigueur.

Dans une allocution de circonstance, le gouverneur de la province, Hicham Smahi, a indiqué que l'installation de cette commission intervient conformément aux Hautes Instructions Royales adressées au ministre de l'Intérieur et au président du ministère public pour veiller au bon dérou-

lement des prochaines élections et faire face à toutes les pratiques qui pourraient nuire à ces échéances, et dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire conjointe du ministère de l'Intérieur et de la Présidence du ministère public pour la mise en œuvre des dispositions relatives au suivi des prochaines élections.

La Commission entame ses missions dans les prochains jours dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, sans nuisance aucune aux attributions et prérogatives conférées par la loi aux organes législatifs, administratifs et judiciaires, a-t-il insisté.

Les représentants des partis politiques ont, de leur côté, exprimé leur pleine adhésion pour garantir la réussite de ces échéances électorales qui représentent une étape importante dans le processus démocratique au Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La Commission provinciale de suivi des élections sera chargée de la prise des mesures pratiques, à même d'assurer la préservation et le respect de l'honnêteté des opérations électorales.

Cette instance assurera, ainsi, le suivi du déroulement des différentes étapes des opérations électorales, en vue de garantir leur sécurité et de faire face, dans l'immédiat, à tout ce qui est de nature à y porter atteinte, depuis l'inscription sur les listes électorales jusqu'à l'annonce des résultats du scrutin et l'élection des organes et des structures des conseils des collectivités territoriales et des chambres professionnelles.

Cérémonie d'installation à Chichaoua

La Commission provinciale chargée du suivi des prochaines échéances électorales au niveau de la province de Chichaoua a été installée mardi.

A cette occasion, la Commission, qui compte parmi ses membres le gouverneur de la province, Bouabid El Guerrab et le procureur du Roi près le tribunal de première instance à Imintanoute, a tenu sa première réunion en présence des représentants, au niveau provincial, des instances politiques représentées auprès de la Commission centrale chargée du suivi des élections.

Au cours de cette réunion, il a été procédé à la présentation des missions de ladite Commission et des mécanismes de leur mise en œuvre ainsi que ses interventions pour assurer le bon déroulement des différentes étapes du processus électoral et la prise des mesures pratiques susceptibles de garantir l'honnêteté de ces échéances et ce, dans le respect strict des lois en vigueur.

La mission principale de la Commission provinciale consiste en la prise

des mesures pratiques à même d'assurer le respect de l'honnêteté des opérations électorales, et ce à travers le suivi du déroulement des différentes étapes des opérations précitées, en vue de garantir leur sécurité et de faire face, sur le champ, à tout ce qui est de nature à y porter atteinte, depuis l'inscription sur les listes électorales jusqu'à l'annonce des résultats du scrutin et l'élection des organes et des structures des conseils des collectivités territoriales et des Chambres professionnelles.

Dans une allocution d'orientation, Bouabid El Guerrab a expliqué que cette réunion intervient en application de la circulaire conjointe de la Présidence du ministère public et du ministère de l'Intérieur, portant sur la mise en œuvre des mesures relatives au suivi des prochaines échéances électorales.

Le gouverneur a aussi souligné que la Commission provinciale veillera à assurer la sécurité et le déroulement du prochain processus électoral dans une atmosphère de transparence et de concurrence loyale, et agira contre toute pratique susceptible de porter atteinte à la crédibilité des élections.



teinte à la crédibilité des élections.

Pour sa part, le procureur du Roi près le tribunal de première instance à Imintanoute, Mohamed Lahlou, a indiqué que le ministère public, en tant que membre des Commissions régionales et provinciales, joue un rôle majeur dans le respect des lois électorales par les parties concernées lors des dif-

férentes étapes du processus électoral.

De leur côté, les représentants des instances politiques ont exprimé leur mobilisation totale afin de garantir la réussite de cette échéance qui constitue un nouveau jalon dans l'édifice démocratique que le Maroc est en train de construire sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Comptant parmi les pays les plus performants au niveau climatique

Le Maroc ne devrait pas, en toute logique, être concerné par la taxe carbone



Le Maroc risque de perdre 80 milliards de DH sur ses exportations de voitures vers le marché européen à l'horizon 2023, a indiqué dernièrement le ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie numérique devant la commission des secteurs productifs à la Chambre des représentants. Et pour cause : la taxe carbone que l'UE compte instaurer sur les produits fabriqués via des énergies fossiles.

« Nous disposons de 250 usines de production de pièces de rechange pour voitures qui assurent 160.000 postes d'emploi et ces unités de production doivent intégrer les énergies renouvelables afin d'éviter le veto européen sur nos produits », a-t-il expliqué tout en rappelant que 90% de la totalité de notre production en voitures est exportée vers l'UE.

Cependant, les propos du ministre suscitent moult interrogations. En effet, on se demande pourquoi notre ministre tire la sonnette d'alarme concernant une taxe carbone qui ne concerne que les industriels gros consommateurs d'énergie, comme « la sidérurgie, le ciment, la chimie, l'aluminium, les engrais et l'électricité » et dont la mise en place sera progressive dès 2023 et son application intégrale à compter de 2026.

A noter que cette mise en œuvre ne sera pas aisée vu que la mise au point des détails risque de susciter de longs débats. Ceci d'autant plus que rien n'a encore été décidé puisque le projet de ladite taxe ne doit être présenté qu'au 14 juillet prochain. Selon certains analystes, cette initiative, derrière ses aspects vertueux, pourrait avoir des répercussions importantes, au point que l'éditorialiste économique au "Monde", Philippe Escande, évoque une possible "bombe économique", a expliqué Jérôme Cristiani dans le site LeTribune.

On se demande également pourquoi le ministre a ciblé uniquement le secteur de l'industrie automobile. Qu'en est-il des autres secteurs comme l'aéronautique ou le textile à titre d'exemple ou celui de l'électricité qui suscite aujourd'hui, et plus que jamais, débat? En effet, l'électricité exportée depuis le Maroc est produite essentiellement via le charbon qui demeure la principale source de combustible pour la production d'électricité au Maroc avec 54% de la production nationale totale en 2017, selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié en mai dernier. Intitulé « Energy Policies beyond IEA Countries : Morocco 2019 », ce document a précisé également que l'utilisation du charbon a augmenté rapide-

ment depuis le milieu des années 90 pour atteindre les 41% entre 2007 et 2017. Quant à l'électricité produite via le gaz naturel, elle a été introduite en 2004, lorsque le Maroc a commencé à importer du gaz algérien afin d'alimenter ses centrales électriques. Depuis lors, l'énergie produite via le gaz naturel a considérablement augmenté et plus que doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre 19% de la production totale en 2017.

L'exportation d'électricité produite à partir des ressources fossiles depuis le Maroc vers l'Espagne a été dernièrement sujet de polémique qui s'est transformée en affaire portée devant la Commission européenne par la ministre espagnole de la Transition écologique, Teresa Ribera. L'instance européenne avait, pour sa part, proposé la taxation de l'électricité produite en dehors de l'UE, ce qui affectera de nombreux autres pays, y compris le Maroc.

Autre question et non des moindres : pourquoi le ministre s'alarme-t-il alors que la prochaine taxe vise en priorité les produits importés « de pays moins regardants sur leurs émissions de gaz à effet de serre »? Ce qui n'est pas le cas du Maroc qui vient d'être classé au quatrième rang mondial en termes de performance climatique, derrière la

Suède, la Grande-Bretagne et le Danemark, selon le rapport de l'Indice de performance climatique de 2021, un outil de surveillance indépendant permettant de suivre les performances des pays en matière de protection du climat. Premier en Afrique et dans le monde arabe, le Maroc doit cette position à sa contribution déterminée au niveau national (NDC), considérée parmi les plus ambitieuses au niveau international grâce à son alignement avec la trajectoire d'un réchauffement climatique de moins de 2°C, conformément à l'Accord de Paris sur le climat ainsi qu'aux efforts déployés dans le cadre de sa stratégie énergétique pour le développement des énergies renouvelables et propres.

Le Maroc a reçu également une note élevée pour sa politique climatique internationale. En effet, le fort engagement du Maroc dans le cadre de l'Accord de Paris, sa participation active aux alliances climatiques mondiales ainsi que les initiatives régionales ambitieuses qu'il a lancées lui confèrent un rôle de leadership en matière d'énergie et de durabilité sur le continent africain.

Par ailleurs, le Maroc a honoré tous ses engagements dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique en matière de re-

porting notamment en soumettant déjà trois communications nationales et deux rapports biennuels actualisés sur les efforts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

A souligner que ladite taxe s'inscrit dans le cadre du plan Green Deal qui ambitionne de faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici le milieu du siècle. Cela implique que les 27 États membres de l'UE renforcent leurs règles environnementales dans le cadre d'une refonte qui devrait, dans le futur, s'appliquer à tous les domaines, des transports à la production d'énergie en passant par le commerce. Les importateurs de produits fabriqués hors UE devront, si le projet de taxe carbone passe, acheter des certificats numériques représentant chacun une tonne d'émissions de dioxyde de carbone. Le prix des certificats sera indexé au coût des permis sur le marché du carbone de l'Union européenne (UE) et au prix moyen des enchères de chaque semaine. A noter enfin que, depuis le 21 avril dernier et l'adoption par les eurodéputés d'un nouvel objectif climatique ambitieux, les prix du carbone ont bondi, atteignant un niveau inédit de 47 euros la tonne, soit plus du double de son prix d'avril 2020.

Hassan Bentaleb

Les pratiques inhumaines perpétrées par l'Algérie contre les migrants dénoncées devant le CDH



Omar Zniber
L'histoire retiendra que le représentant algérien fait l'éloge du colonialisme et de ses conséquences



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniber, a rappelé mercredi, à l'occasion de débats tenus dans le cadre de la 47^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, la responsabilité directe de l'Algérie dans la persistance du calvaire qu'endurent les populations des camps de Tindouf, privées de leurs droits les plus élémentaires, et dont se servent les autorités de ce pays comme un fonds de commerce.

L'ambassadeur a attiré l'attention, de même, sur les violences graves et les pratiques inhumaines et dégradantes perpétrées par les autorités algériennes à l'encontre des migrants notamment subsahariens, comme en attestent les rapports de plusieurs organisations internationales

S'exprimant lors du Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits au logement adéquat, il a relevé qu'il est temps d'interroger les autorités algériennes sur le fait qu'elles maintiennent les populations dans les camps de Tindouf, depuis 45 ans, sans avoir pu aménager les conditions minimales de logement, les abandonnant dans la vulnérabilité et la précarité, alors que la totalité de cette population constitue l'équivalent de quelques blocs d'un quartier de la capitale de ce pays.

«Les financements pour armer les séparatistes qui contrôlent ces

camps auraient pu suffire pour construire des logements, non seulement pour cette population, sous contrôle des autorités algériennes, mais aussi pour doter tous les citoyens de ce pays d'habitat adéquat», a-t-il enchaîné.

Il est regrettable, a relevé l'ambassadeur, que les autorités algériennes continuent de faire de la quête humanitaire, souvent détournée au détriment des populations des camps de Tindouf. Face à ses réalités indubitables, cette situation mérite amplement un suivi des procédures concernées, a-t-il poursuivi.

Lors d'un autre dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les migrants, la délégation marocaine a attiré l'attention sur le fait que les autorités algériennes, dans une pratique systémique, ont expulsé des milliers de migrants et de demandeurs d'asile lors de raids en série, d'Africains subsahariens.

Les forces de sécurité algériennes ont séparé les enfants de leur famille lors d'arrestations massives, dépouillé les adultes de leurs biens, les ont empêchés de contester leur expulsion et ont refusé de vérifier leur éligibilité au statut de réfugié, a rappelé la délégation marocaine.

L'Algérie avait expulsé 35.600 migrants, dont plusieurs résidaient en Algérie depuis de nombreuses années, selon les estimations de l'Organisation internationale des migrations (OIM).

De même, la Commission des

droits de l'Homme a appelé l'Algérie à s'abstenir de toute arrestation collective de migrants et de demandeurs d'asile et à s'abstenir de détention arbitraire, en veillant à ce que les migrants aient accès à un avocat et à des informations sur leurs droits.

Omar Zniber a relevé, par ailleurs, qu'il est navrant de constater qu'au lieu d'apporter les réponses adéquates aux multiples interpellations sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent les populations retenues dans les camps de Tindouf, et leur état déplorable de mal logement, et sur les violations des droits des migrants, le représentant de l'Algérie persiste dans sa campagne d'harcèlement et d'hostilité à laquelle s'adonne sa délégation, au mépris des objectifs et de la sérénité de nos débats.

Il est encore plus regrettable de constater que la délégation de l'Algérie, lors des travaux de cette session, limite ses efforts, sans résultat d'ailleurs, à attaquer le Maroc sur son intégrité territoriale, dans l'irrespect de notre ordre du jour, a affirmé l'ambassadeur.

Rejetant catégoriquement les propos du représentant de l'Algérie sur la politique et la stratégie de migration du Royaume du Maroc, Omar Zniber a noté que cette stratégie constitue en fait un modèle reconnu de par le monde, en particulier par les institutions internationales les plus compétentes à l'instar du HCR qui vient de déclarer le Maroc en tant que "pays

référént" sur la scène internationale en matière d'accueil des réfugiés et de gestion de l'asile, dans une déclaration en date du 18 juin courant.

Il a rappelé, également, que l'OIM a publié un communiqué officiel daté du 3 juin courant, félicitant le Maroc pour la gestion des événements produits à Sebta au Nord du Maroc.

«Le représentant de l'Algérie s'est réjoui de cette situation de manière irresponsable, allant jusqu'à faire l'éloge du maintien des confettis coloniaux, se contredisant et dévoilant la véritable nature de ses gouvernants qui non seulement n'agissent pas contre les prolongements du colonialisme, mais s'en font les complices comme on vient de le constater», a-t-il fait remarquer.

C'est tout simplement une insulte à la mémoire des vaillants algériens qui ont libéré leur pays, avec le soutien appuyé et inconditionnel du Royaume du Maroc, dont les dirigeants ont toujours opté pour des choix justes et légitimes, au contraire du pouvoir installé à Alger depuis des décennies qui persiste dans la rage de l'hostilité et de l'outrage à l'égard de ses voisins, a affirmé Omar Zniber.

Tout en mettant en avant l'expérience du Maroc avérée et reconnue par la communauté internationale sur le chapitre de la migration, il a indiqué que «des déclarations du représentant de l'Algérie dévoilent le véritable visage de son régime, qui se compromet

dans ses propres pièges, harcelant par de la propagande la communauté internationale sur un prétendu fait colonial dans les provinces du Sud du Maroc, sans aucun écho ni oreille attentive, et a contrario se faisant en même temps le complice du maintien de confettis coloniaux dans la partie Nord de mon pays».

«Voilà la face réelle du régime gouvernant l'Algérie qui n'hésite pas à détourner les débats de notre conseil, au profit de sa logique d'instrumentalisation, mais qui en réalité n'induit personne en erreur, ni emporte aucune adhésion», a-t-il ajouté.

Il a tenu à relever que la délégation algérienne a été la seule à évoquer mardi la question du Sahara parmi les 130 délégations qui sont intervenues dans le cadre du dialogue interactif avec la Haut-commissaire des droits de l'Homme.

Et de souligner que «l'histoire retiendra que le représentant de l'Algérie a fait, durant ce conseil, l'éloge du colonialisme et de ses conséquences».

L'ambassadeur a appelé toutes les délégations à «prendre la mesure de ces déclarations irresponsables, qui dévoilent en réalité les ambitions des gouvernants de l'Algérie, insatisfaits depuis des décennies, et qui le seront à jamais, car le Royaume du Maroc est légitime, juridiquement historiquement et humainement, dans ses positions de défense de son intégrité territoriale».

Le Parlement arabe réitère son soutien au Maroc



Le Parlement arabe tiendra, samedi prochain au Caire, une réunion d'urgence qui sera consacrée à l'examen de la dernière résolution du Parlement européen concernant le Maroc, et qui comprenait des accusations sans fondement concernant la politique du Royaume dans le domaine de l'immigration.

Le président du Parlement arabe, Adel Al-Asoumi, a souligné, mardi dans une déclaration à la presse, en marge des réunions préparatoires de la sixième session plénière du Parlement arabe qui se tiendra samedi prochain au siège du Secrétariat général de la Ligue arabe, que cette réunion d'urgence se tient « en signe de solidarité et de soutien au Royaume du Maroc, face à cette crise dans laquelle le Parlement européen s'est mêlé sans justification aucune ».

Il a ajouté que le Parlement arabe a appelé son homologue européen, avant l'adoption de cette résolution, à ne pas s'ingérer dans cette crise qui devrait se résoudre dans un cadre bilatéral entre le Royaume du Maroc et l'Espagne, notant que face à « l'insistance du Parlement européen d'aller de l'avant dans ses positions provocatrices sur les questions arabes, et son adoption de cette résolution, qui est totalement rejetée, une position arabe sérieuse doit être adoptée lors de cette session qui sera consacrée à l'examen de l'ensemble des aspects de cette question ».

Selon l'ordre du jour des réunions préparatoires, la commission des affaires étrangères, politiques et de la sécurité nationale discutera de la situation politique et sécuritaire dans le monde arabe et des derniers développements de l'action

arabe commune, ainsi que des observations des conseils et parlements concernant le projet de loi sur la protection et la promotion de la cybersécurité dans les pays arabes.

Pour sa part, la commission des affaires économiques et financières se penchera sur la mise en œuvre des recommandations de la commission lors de sa précédente réunion, avant d'examiner le rapport sur la situation économique dans le monde arabe pour l'année 2020. La commission des affaires sociales, éducatives, culturelles, de la femme et de la jeunesse examinera, quant à elle, les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations adoptées lors de la précédente réunion avant de procéder à l'approbation du rapport sur la situation sociale dans le monde arabe pour l'année 2020.

Brèves

Concertations

La Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) a tenu, mercredi à Rabat, une rencontre de concertation avec les représentants des centrales syndicales en vue de mettre sur pied une plateforme commune dédiée au Pacte national pour le développement, l'un des deux mécanismes pour la mise en œuvre du Nouveau modèle de développement (NMD).

Cette rencontre, la deuxième du genre, entre le président de la CSMD, Chakib Benmoussa, et les représentants des syndicats, s'inscrit dans le cadre de la poursuite du débat public sur les conclusions et les recommandations du rapport général relatif au NMD avec les différents acteurs et forces vives du pays, avec pour objectifs d'aboutir à une vision commune sur le Pacte national pour le développement et d'échanger autour de ses axes majeurs.

Aptitude professionnelle

7.393 candidats ont réussi les examens d'aptitude professionnelle dans le secteur de l'Éducation nationale au titre de l'année 2020, a indiqué, mercredi soir, un communiqué du ministère de tutelle. Les heureux candidats sont répartis entre le corps d'enseignement (5.939), le corps d'appui administratif, pédagogique et social (124), le corps d'orientation et de planification de l'éducation (17), le corps de gestion et de contrôle matériel et financier (33) et les cadres communs (1.280), a ajouté la même source, notant que ces épreuves ont engagé 43.280 prétendants.

Les résultats peuvent être consultés sur le portail officiel du ministère www.men.gov.ma, ainsi qu'auprès des Académies régionales de l'éducation et de la formation et des directions provinciales, a-t-on souligné.

Le Guatemala salue l'initiative marocaine de rapatriement des mineurs non accompagnés

Le Congrès du Guatemala a hautement salué l'initiative du Royaume de rapatrier les mineurs marocains non accompagnés « dans des conditions qui garantissent leur sécurité et leur dignité ».

Le président de la Commission des relations extérieures du Congrès du Guatemala, Manuel Conde Orellana, a indiqué qu'il « valorise de manière significative les Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, données aux ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, afin de coordonner avec les autorités européennes le retour au Maroc de tous les mineurs marocains non accompagnés, dans les conditions légales qui garantissent leur sécurité et leur dignité ».

Dans une lettre adressée à l'ambassade du Royaume à Guatemala, le président de la commis-

sion des AE s'est dit confiant qu'aussi bien les autorités marocaines, d'un côté, que les autorités espagnoles et européennes de l'autre, « trouveront des solutions efficaces » au phénomène migratoire, avec « une considération spéciale pour les mineurs non accompagnés ».

Il a rappelé que les pays d'Amérique centrale connaissent bien le phénomène de la migration irrégulière, dont le « facteur le plus complexe », selon lui, demeure les jeunes mineurs qui ont besoin d'un « traitement spécial (...) », en accord avec le droit international », afin qu'ils ne soient pas soumis au même traitement réservé à un migrant adulte, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

Manuel Conde Orellana a rappelé dans ce cadre les différentes

réunions, les forums et les rencontres techniques entre les deux parties pour parvenir à des solutions dans le cadre des conventions internationales relatives au phénomène migratoire.

Lors de la conférence intergouvernementale pour l'adoption d'un pacte mondial sur la migration, tenue à Marrakech (10-11 décembre 2018), « l'engagement et la volonté politique » du Maroc étaient évidents pour trouver une approche adéquate au phénomène migratoire, a rappelé le député guatémaltèque.

Il a également indiqué que l'origine de la « tension » entre le Maroc et l'Espagne n'est pas le phénomène migratoire, mais « la présence illégale sur le sol espagnol du chef du Polisario, Brahim Ghali, accusé de crimes contre l'humanité ».





Le variant Delta en passe de dominer dans l'UE d'ici août

Le variant Delta du coronavirus, particulièrement contagieux, devrait représenter 90% des nouveaux cas de Covid-19 dans l'Union européenne d'ici fin août, a estimé mercredi le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), qui en appelle à la vigilance. "Il est très probable que le variant Delta circule largement pendant l'été, en particulier chez les jeunes qui ne sont pas ciblés par la vaccination", a averti Andrea Ammon, la directrice de l'agence européenne des maladies.

Si le variant Alpha, d'abord détecté au Royaume-Uni, reste actuellement prédominant dans la région, les modélisations de l'agence prévoient que le variant Delta, repéré initialement en Inde, représente 70% des nouvelles infections dans l'UE d'ici début août et 90% d'ici fin août, a indiqué le centre dans une note.

Pour faire rempart à l'émergence du variant, qui est 40 à 60% plus transmissible que l'Alpha selon l'agence sanitaire, l'ECDC appelle à accélérer les vaccinations.

En laboratoire ou en vie réelle, les études convergent sur un point: recevoir une seule dose de vaccin n'apporte qu'une protection limitée contre le variant Delta.

En revanche, quand il s'agit d'éviter les hospitalisations dues au variant Delta, la première dose de Pfizer/BioNTech offre déjà une protection très haute (94%).

A ce jour, environ 30% des plus de 80 ans et quelque 40% des plus de 60 ans dans l'Union européenne ne sont pas encore complètement vaccinés, d'après l'ECDC, qui regroupe les 27 pays



de l'Union européenne ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, trois pays de l'Espace économique européen (EEE).

"A ce stade, il devient crucial que la deuxième dose de vaccin soit administrée dans l'intervalle minimum autorisé après la première dose, afin d'accélérer le rythme auquel les personnes vulnérables sont protégées", a plaidé Andrea Ammon.

Depuis sa découverte en Inde en fin d'année dernière, le variant

Delta a été signalé dans 85 pays, selon l'Organisation mondiale de la santé. Si l'ECDC a indiqué à l'AFP ne pas connaître la part exacte de cas liés au variant Delta - faute de séquençage suffisant -, plusieurs pays européens font déjà face à la menace croissante de la souche.

Le Portugal, frappé de plein fouet par le variant Alpha du coronavirus en début d'année, se retrouve à nouveau en première ligne face au Delta, qui menace de pro-

voquer une quatrième vague de contagions et de restrictions.

Plus au nord, l'Angleterre a dû mi-juin repousser de quatre semaines la levée des dernières restrictions anti-Covid, espérant contenir l'inquiétante poussée du variant Delta grâce à la vaccination.

L'ECDC invite les pays à la prudence face à l'assouplissement des mesures sanitaires pour lutter contre le virus.

Selon les scénarios de l'agence,

"tout relâchement au cours de l'été des mesures non pharmaceutiques qui étaient en place dans l'UE/EEE au début du mois de juin pourrait entraîner une augmentation rapide et significative du nombre de cas quotidiens dans tous les groupes d'âge".

Cette augmentation conduirait à une hausse des hospitalisations et des décès, "qui pourrait atteindre les mêmes niveaux qu'à l'automne 2020 si aucune mesure supplémentaire n'était prise", avertit l'ECDC.

Pointé du doigt par Merkel, le Portugal se défend mais reconnaît des erreurs

Le Portugal, qui connaît une nouvelle hausse des cas de coronavirus, aurait pu "agir autrement" pour éviter la propagation du variant Delta, a reconnu mercredi la ministre de la Santé à l'annonce des critiques de la chancelière allemande Angela Merkel. "Si nous avions su tout ce que nous savons aujourd'hui, aurions-nous pu agir différemment à certains moments? Sans doute, oui.

Mais c'est impossible de réécrire l'histoire", a déclaré la ministre de la Santé, Marta Temido. "Nous savons que les mutations et les variants ne sont pas réservés à un territoire particulier", a-t-elle

toutefois prévenu. "Nous avons déjà observé ce phénomène au début, quand nous avons cru pouvoir contenir la maladie en Chine", a-t-elle ajouté.

Mme Temido s'exprimait au lendemain d'une intervention de Mme Merkel déplorant l'absence de règles communes européennes en matière de déplacements. "Nous avons maintenant cette situation au Portugal, nous aurions peut-être pu l'éviter", a déclaré la chancelière mardi à Berlin.

Le pays ibérique a été le seul de l'UE où les touristes britanniques ont pu se rendre pendant trois semaines, entre mi-mai et

début juin, alors que le variant Delta, qui a fait son apparition en Inde, circulait déjà au Royaume-Uni.

"J'ai du mal à comprendre les positions des gouvernements d'Etats membres qui veulent maintenant proposer de nouveaux critères", s'est pour sa part défendu au Parlement le ministre des Affaires étrangères, Augusto Santos Silva, en rappelant que seuls les Britanniques présentant un test négatif à la Covid-19 avaient pu entrer dans le pays. "Je ne pense pas que nous ayons laissé la porte grande ouverte aux Anglais sans prendre de précautions", a-t-il af-

firmé.

Dimanche, l'Institut national de santé (Insa) du Portugal a indiqué que le variant Delta était devenu prédominant dans la région du grand Lisbonne, représentant plus de 60% des nouveaux cas détectés.

La ministre de la Santé a alors reconnu que de nouvelles restrictions pouvaient être "nécessaires", tandis que les déplacements entre la région de Lisbonne et le reste du pays ont été interdits le weekend dernier, jusqu'à nouvel ordre. "Quand nous limitons la circulation, nous gagnons du temps pour pouvoir mieux réagir. C'est ce que

le Portugal fait actuellement, (...) gagner du temps pour vacciner davantage", a fait valoir Mme Temido mercredi.

Mardi, le pays a signalé presque 1.500 nouveaux cas de contagion au coronavirus en 24 heures, un nouveau record quotidien depuis le 20 février.

Le variant Delta du coronavirus, particulièrement contagieux, devrait représenter 90% des nouveaux cas de Covid-19 dans l'Union européenne d'ici fin août, a estimé mercredi le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), en appelant à la vigilance.

Biden appelle à limiter la circulation des armes à feu pour sauver des vies

Le président américain Joe Biden a présenté mercredi de nouvelles mesures pour tenter de limiter la circulation des armes à feu, sur fond d'augmentation de la criminalité à travers les États-Unis, sujet dont se sont emparés ses adversaires républicains.

Avec une hausse de 30% des homicides dans les grandes villes du pays, l'année 2020 fut l'une des plus meurtrières depuis un quart de siècle. Et les données les plus récentes montrent que cette tendance n'épargne aucune ville: grandes ou petites, démocrates ou républicaines.

Depuis la Maison Blanche, Joe Biden a dénoncé une "épidémie" de violence par les armes à feu à laquelle les États-Unis sont confrontés "depuis trop longtemps et qui s'est aggravée depuis le début de la pandémie".

Il a en particulier confirmé la création de cinq unités pour s'attaquer au trafic de ces armes. Elles se focaliseront sur New York, Chicago, Los Angeles, San Francisco et Washington, qui ont enregistré une forte hausse des homicides depuis un an et demi.

Réunissant des procureurs fédéraux, des policiers spécialisés et des acteurs locaux, elles "enquête- ront et démantèleront les réseaux qui font entrer des armes criminelles dans nos communautés avec des conséquences tragiques", selon les termes du ministre de la Justice Merrick Garland.

Mais comment faire véritablement bouger les lignes alors que le Congrès, profondément divisé sur le sujet, refuse de légiférer? Comme l'avait constaté Barack Obama avant lui, Joe Biden sait qu'il n'a qu'une marge de manoeuvre très limitée sur le sujet. "Je ne perds jamais espoir", a-t-il lancé, interrogé sur l'absence d'avancées législatives. "Montrons au monde et à nous-mêmes que la démocratie fonctionne. Nous pouvons faire cela et sauver des vies".

Le président démocrate est aussi revenu sur le deuxième amendement de la Constitution, qui stipule qu'"il ne pourra être porté atteinte au droit du peuple de détenir et de porter des armes". "Il y a toujours eu la possibilité de limiter le type d'armes qui peuvent être utilisées", a-t-il lancé en réponse à ceux qui refusent toute forme d'encadrement.

Début avril, déjà, il avait jugé que la violence par armes à feu aux États-Unis était une "honte internationale". Il avait à cette occasion signé six décrets, à la portée cependant limitée. Une de ces mesures visait à lutter contre les "armes fantômes", qui sont fabriquées de manière artisanale, parfois avec une imprimante 3D, et n'ont pas de numéro de série.

Si la hausse de la criminalité est



bien réelle, l'analyse de ses causes, et des réponses à y apporter, est sans surprise - très différente suivant le positionnement sur l'échiquier politique américain.

Le camp républicain martèle que la dégradation de la situation est liée aux réformes de la police adoptées - ou envisagées - par certaines municipalités après les grandes manifestations de l'été, même si le fait que presque tous les centres urbains soient touchés par le phénomène affaiblit la portée de cet argument.

Pour l'élu de Caroline du Nord, Richard Hudson, le discours de Joe Biden ne changera rien. "Les appels à couper les fonds de la police ont entraîné une hausse dangereuse de la criminalité. La réponse du président Biden: proposer encore de nouvelles restrictions sur les armes à feu qui ne touchent que les citoyens respectueux de la loi", a-t-il tweeté.

"Plutôt que de l'encadrement des armes à feu, nous avons besoin de soutenir nos policiers", a-t-il ajouté, avec le mot-clé #BidenCrimeCrisis. "Concept de base que les démocrates n'ont pas l'air de comprendre: les criminels ne respectent pas les lois sur les armes", a ironisé de son côté son collègue Andy Biggs.

La chute de Kaboul n'est pas inévitable, selon les experts américains. Les talibans pourraient s'emparer de Kaboul dans l'année qui suivra le départ des forces étrangères d'Afghanistan, mais la chute du gouvernement n'est pas inévitable si l'armée afghane est bien dirigée, selon des experts

américains interrogés à la veille de la visite du président Ghani à la Maison Blanche.

Les avancées militaires des talibans en Afghanistan inquiètent la communauté internationale, qui craint que les insurgés reprennent le pouvoir dans le pays, mais certains experts forts de plusieurs années d'expérience en Afghanistan, consultés par l'AFP, appellent à ne pas surestimer les capacités des insurgés afghans.

Ils préviennent cependant que la corruption et les divisions ethniques qui rongent les forces afghanes donnent un avantage aux talibans, que les États-Unis ont chassé du pouvoir en 2001 pour avoir abrité les jihadistes d'Al-Qaïda, auteur des attentats du 11 septembre.

Les insurgés afghans ont saisi plusieurs dizaines de centres administratifs afghans depuis le début en mai du retrait ordonné par le président Joe Biden.

Et selon de nouvelles analyses des services de renseignement américains citées mercredi par le Wall Street Journal, les talibans pourraient prendre le contrôle du pays dans les 6 à 12 mois suivant le retrait des forces américaines prévu d'ici le 11 septembre. "On ne peut nier l'ampleur et la rapidité des pertes territoriales subies par le gouvernement" afghan, note Andrew Watkins, un ancien conseiller de l'ONU en Afghanistan aujourd'hui expert à l'International Crisis Group. "Mais la chute de Kaboul n'est pas imminente. Les talibans ne sont pas un invincible rouleau compresseur".

La plupart des districts revendiqués par les insurgés se trouvent dans des zones rurales qui ont peu de valeur stratégique, souligne-t-il. Et même si certains se trouvent sur des routes importantes ou autour de grandes villes, "ils ne vont pas nécessairement tenter de prendre ces villes dans un avenir proche".

Pour Carter Malkasian, un ancien responsable du Pentagone aujourd'hui consultant en sécurité pour le centre de recherches CNA, les chances que les talibans prennent Kaboul à court terme sont "minimes", mais il est "concevable" que cela se produise dans un an. "Si on voit tomber des villes comme Kandahar ou Mazar-i-Sharif, là je commencerai à craindre une chute de Kaboul", ajoute-t-il.

L'ancien émissaire de Barack Obama pour l'Afghanistan James Dobbins, aujourd'hui expert à la Rand Corporation, prévoit une intensification des combats dans l'immédiat, et note que si les grandes villes tombent aux mains des talibans, la population risque de se démoraliser. "Les talibans ont certains avantages" sur le gouvernement qui est rongé par les divisions, estime-t-il. "Mais ces avantages leur servent dans les campagnes, où se trouvent leurs partisans.

"La population afghane s'est transformée depuis les années 90: elle est plus urbanisée, mieux éduquée et moins isolée du reste du monde, grâce notamment aux téléphones portables, ajoute M. Dobbins.

Les talibans "n'ont pas beau-

coup de sympathisants dans les grandes villes où se trouvent toutes les infrastructures", souligne-t-il. "Kaboul est aujourd'hui une ville de 5 millions d'habitants. Ce n'est pas ce que c'était la dernière fois que les talibans l'ont prise. Et je pense qu'ils auraient du mal à en garder le contrôle s'ils la prenaient.

"Tout repose désormais sur la capacité du président afghan Ashraf Ghani à garder le contrôle du gouvernement et celle de l'armée afghane à surmonter ses problèmes de démoralisation, de corruption et de mauvaise gouvernance, selon Andrew Watkins.

L'armée afghane a raison selon lui de se recentrer sur la protection des grandes villes et des principales routes du pays. Mais "les pertes territoriales du gouvernement vont finir par avoir un impact politique", prévient-il. "Il y a le risque que tout le monde panique, du soldat de base (...) au sommet de l'Etat". "L'armée afghane doit faire preuve de force et de résilience pour que les talibans renoncent à tenter de prendre le pays par la force", ajoute Andrew Watkins. "La seule chance pour le gouvernement afghan, c'est d'opposer une résistance suffisamment forte pour ramener les talibans à la table des négociations".

Les talibans préféreraient ne pas avoir à se battre pour Kaboul, renchérit Carter Malkasian. "Ce qu'ils voudraient, c'est voir le gouvernement afghan s'effondrer pour avancer dans le vide qu'il laisserait, plutôt que d'avoir à se battre."

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

CHAMPION	LE MAL DU PAYS	NOTE FAUTE DE LANGAGE	ÉGARÉ MOISSONS	LETTRES D'AMN-ESTY	MÂTRE CARRÉ	HOMME D'ÉQUIPE	S'EXPRIME SANS PAROLES	TRÈS PETITE QUANTITÉ
						TÊTE DE MONSTRE		
GRECQUE		PHYSICIEN ALLEMAND						
CLERC					UN ALLEMAND	ROMAINS		
FIN DE VERBE		VOYELLES DÉMONSTRATIF		DÉBUT D'ÉROSION		FIN D'ANNÉE		
ROSSE		ROMAINS ÉCRIVAIN ALGÉRIEN		NOTE		CUBE TRAIN-TRAIN	ROI DE Pologne	VILLE DE FRANCE
				NE CACHE QUE LE MINIMUM	UN MILLE MARIN À L'HEURE			
QUARTIER DE REIMS		LEVANT			EXTASE CENTRE D'ACTIVITÉ	BISMUTH GERMANIUM		
CUBE	TAPAGE LA DAME DU PREMIER							
		TÊTE D'IVROGNE	COUPÉ COURT	COMBLÉE LETTRES DE GIAP			DE BAS EN HAUT FEMME AIMÉE	GRISON
SORTE DE TABAC						VOYELLES DÉBUT D'ÉMISSION		
					FLOTTE PRÈS DES CÔTES			
FERMENTS	MATRONE							

Solution mots flechés d'hier

TR	IO	MP	HE	B	UP
EN	EO	MO	ISI		
MC	RR	B	ES		
E	L	E	C	T	R
ET	U	V	E	M	U
T	S	A	R	R	U
R	S	I	S	E	S
D	E	V	I	E	E
B	I	S	T	I	N
T	E	T	O	N	N
E	R	T	A	N	T

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmoutya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadli
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue de l'EA.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC 2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV			■			■				
V							■			
VI								■		
VII		■								■
VIII			■						■	
IX						■				
X					■					

HORIZONTALEMENT.

- I. C'est un résultat accidentel quand on débute.
- II. Couchez vous à terre. (3 mots)
- III. Elle fait une bonne prestation.
- IV. Elle est bien en phase. -Lycée professionnel. - Renvoi sonore.
- V. Vendait. - Elle est mise à toutes les sauces.
- VI. Ville sur l'Il. - Opposé à.
- VII. Même les plus sérieux sont pleins avec elle!
- VIII. Évêque qui n'a pas ri.
- IX. Eus les boules.
- X. Elle n'a pas la folie des grandeurs. - Où il y a de la gêne...
- XI. Tirage au sort. - Place où il faut céder.

VERTICALEMENT.

- 1. On y a de l'avancement!
- 2. Copier coller. - Il a passé le col.
- 3. Sa peau est onéreuse! Nid de poulets. - Sortie de Paris.
- 4. Les isolations y sont bonnes.
- 5. Il a trouvé le schmilblick! (nom, prénom).
- 6. Grecque. - Possessif.
- 7. Ancien président angolais. - Petite quantité.
- 8. Virat après. - Ça va bien.
- 9. Telle une roche tendre. - Négation.
- 10. Pas de quoi faire une omelette. - Le dernier mot de la partie.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	L	A	V	I	E	D	U	R	A	I	L
II	A	L	E	S	S	A	N	D	R	I	A
III	V	I	N	■	P	R	I	A	I	■	V
IV	I	N	T	E	R	E	T	■	S	P	I
V	E	E	■	S	I	D	E	R	A	L	E
VI	D	A	K	O	T	A	D	U	S	U	D
VII	U	■	R	N	■	R	E	A	■	M	U
VIII	R	A	Y	■	V	E	L	■	F	E	R
IX	A	L	L	E	E	■	I	T	E	R	A
X	I	F	O	P	■	B	E	E	R	A	I
XI	L	A	V	I	E	D	U	R	A	I	L

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
3	5											3	1	5				
		8		2	7	6		1					9				6	
	2		6	4				9		8	3	6	2		7			
5	3	9	7				8	1	5	7							8	
											4		9		3			
	7	2				8	9	3	6	6						2	1	
2				5	4			6			8		3	2	5	7		
6		4	9	7			5		2			9						
								9	8				8	5	1			
Difficile									Expert									
2			3	4					1								9	
		9		2				5		7			8		3		4	
			6			2	9				6		3					
		1		7				8			1		4	7				
4			5		8			2	6				9				5	
	8			1		5						3	2		7			
	6	7			5								1		5			
9				8		1			9	8			5				3	
		4		6				3		2							1	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
1	6	3	5	4	7	8	9	2	3	6	8	5	4	9	7	1	2
5	4	2	1	9	8	3	7	6	2	9	4	6	7	1	3	8	5
8	7	9	2	6	3	1	5	4	7	5	1	3	2	8	4	6	9
2	8	7	3	5	9	4	6	1	8	4	7	2	6	5	9	3	1
4	9	6	8	7	1	2	3	5	5	1	6	9	3	7	2	4	8
3	1	5	4	2	6	7	8	9	9	3	2	8	1	4	5	7	6
6	3	1	9	8	4	5	2	7	4	2	9	7	8	6	1	5	3
7	2	4	6	3	5	9	1	8	1	8	5	4	9	3	6	2	7
9	5	8	7	1	2	6	4	3	6	7	3	1	5	2	8	9	4
Difficile									Expert								
9	1	6	5	3	4	7	8	2	8	2	6	1	9	7	5	4	3
2	8	5	9	1	7	6	3	4	9	4	7	3	2	5	1	8	6
7	3	4	6	2	8	5	1	9	3	5	1	8	4	6	7	9	2
4	9	2	3	7	1	8	5	6	4	1	5	6	3	2	8	7	9
3	6	1	4	8	5	2	9	7	2	9	3	7	8	4	6	1	5
8	5	7	2	6	9	3	4	1	6	7	8	5	1	9	3	2	4
5	4	8	7	9	2	1	6	3	1	6	9	2	7	3	4	5	8
1	7	3	8	4	6	9	2	5	7	3	4	9	5	8	2	6	1
6	2	9	1	5	3	4	7	8	5	8	2	4	6	1	9	3	7



L'Afrique subsaharienne devrait afficher une croissance de 3,1% cette année

L'Afrique subsaharienne devrait enregistrer, sur une échelle collective, une croissance économique de l'ordre de 3,1% en 2021, après une récession de 3% en 2020, selon les prévisions de l'Attijari Global Research (AGR).

Ce niveau est nettement inférieur à la moyenne à long terme 2010-2019 qui était de 4,2%, constate AGR dans son dernier Research Report intitulé "Economies de l'Afrique subsaharienne: Quel comportement face au choc Covid-19?", estimant que le retour vers les niveaux de PIB de 2019 serait constaté à partir de 2022.

"On ne devrait pas connaître d'énormes disparités parmi la masse des pays subsahariens", fait remarquer la société de recherche, ajoutant que la médiane de croissance serait proche de la moyenne de 3%.

Ces perspectives sont exposées davantage à des risques baissiers plutôt que haussiers en fonction de l'évolution sanitaire et dans une moindre mesure à la capacité d'accès à des financements externes pour alimenter la relance, rapporte la MAP.

La capacité de reprise relèvera également du comportement des prix des matières premières autant qu'une relance de la demande intérieure par un rebond de la consommation et une reprise des investissements, indique la même source.

La reprise serait davantage ressentie chez les économies diversifiées, souligne la note, relevant que les pays pétroliers devraient observer un temps de latence.

Quant aux perspectives des principales économies de la région, le Nigeria devrait enregistrer une récession de 3,2% après une croissance limitée à 1,6% en moyenne durant le triennat 2017-2019. Cette contre-performance, selon AGR, est attribuable à une baisse du PIB pétrolier qui représente 8% du PIB global, combinée à l'impact des mesures de confinement sur le secteur des services.

La croissance de l'économie sud-africaine devrait rebondir en 2021 à 3,1% puis à 2% en 2022, "des niveaux insuffisants pour effacer les pertes subies en 2020", fait observer AGR, rappelant que les perturbations de la pandémie ont touché des domaines clés de cette économie notamment les secteurs minier, manufacturier, construction, transport et télécoms.

L'Éthiopie, seule grande économie à éviter la récession à 2020, ne pourrait renouer avec son niveau de croissance pré-Covid qu'à partir de 2022, d'après AGR.

L'Afrique subsaharienne comprend 48 pays avec plus d'un milliard d'habitants, soit 13% de la population mondiale. Son taux de croissance démographique est de 2,7% contre une moyenne internationale de 1,1%.

Le scope de l'Afrique subsaharienne retenu par AGR regroupe l'ensemble des pays d'Afrique, exclusion faite des 6 pays de l'Afrique du Nord que sont le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie, l'Égypte et la Mauritanie.

Une nouvelle feuille de route pour le secteur minier



Le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement (MEME) a présenté récemment les grandes lignes du Plan Maroc Mines 2021-2030 qui vise à faire du secteur minier national une locomotive du développement responsable et durable à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le nouveau plan constitue une actualisation de la stratégie de développement du secteur minier



Faire du secteur minier une locomotive du développement responsable et durable à l'échelle locale, régionale et nationale

national mise en place il y a près de 10 ans. Il apporte les ajustements nécessaires et appropriés en tenant compte des quatre impératifs conjoncturels et de la convergence des intérêts des différentes parties prenantes», a indiqué le Département de l'énergie et des mines.

Ce plan a capitalisé sur les acquis accomplis dans le cadre de la stratégie 2013, a affirmé le ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Aziz Rabbah, lors de sa présentation au siège du MEME à Rabat.

Sa mise en œuvre sera accompagnée par des structures de gouvernance dont le rôle est de veiller à son implémentation, à la promotion de la transparence, la responsabilisation des acteurs et l'exemplarité du secteur dans la gestion des aspects environnementaux et du développement durable, a-t-il souligné.

Le PMM 2021-2030 allie la bonne gouvernance, l'intégration économique, le respect de l'environnement et du principe de la durabilité et le respect des droits des populations. Il «pose les bases d'une approche globale visant le

développement d'un modèle compétitif à l'horizon 2030 œuvrant pour une industrialisation intégrée et une croissance durable», a-t-on souligné.

Dans sa communication, le département de tutelle a indiqué que ce plan s'articule autour de quatre piliers stratégiques : développement d'un tissu d'acteurs compétitifs, refonte de l'organisation institutionnelle du secteur, renforcement de l'impact social et du caractère responsable et durable du secteur minier et adaptation du cadre législatif et des moyens financiers et fiscaux aux nouvelles ambitions du secteur.

Lesquels piliers sont déclinés en 21 axes de développement, traduits en 58 leviers et 127 actions afin de garantir l'opérationnalisation du PMM 2021-2030 et d'assurer son implémentation, a souligné le ministère.

La mise en œuvre de ce plan à l'horizon 2030 exige des mesures de soutien et d'accompagnement, et pour une meilleure implémentation de celui-ci, le ministère préconise la refonte, la création ou la transformation de structures ou commissions.

Il est à noter que la part du secteur minier dans les exportations nationales a atteint 21,7% en valeur en 2020. L'importance de ce secteur, considéré parmi les piliers de l'économie nationale, est perceptible au-delà des investissements qu'il draine à travers sa contribution au PIB (entre 7 et 10%).

Mais en dépit de ses performances et retombées bénéfiques sur le développement local et régional ainsi que son impact positif sur la dynamique du transport et sur l'activité portuaire, ce secteur (hors phosphates) reste confronté à la nécessité de découvrir de nouveaux gisements, à l'optimisation de la valeur ajoutée des substances minérales exploitées et à l'affirmation des enjeux de développement durable.

En plus de se trouver confrontée, ces dernières années, à de nouveaux challenges relatifs aux exigences sociales et environnementales, l'industrie minière demeure une activité hautement capitalistique présentant des risques élevés et requérant d'importants investissements dans les activités d'exploration et de valorisation. Un secteur certes vital mais dont le retour d'investissement est tributaire de plusieurs facteurs dont la conjoncture du marché des substances minières et la grande volatilité des prix des produits de base, a rappelé le ministère.

Ainsi, et dans l'objectif de répondre à ces préoccupations, plusieurs approches ont été retenues dans le nouveau plan. Il s'agit de renforcer le rôle de l'ONHYM en tant qu'acteur public central dans le développement du secteur minier, renforcer et développer les missions de la Direction de la géologie, développer un laboratoire national minier, accompagner les TPME minières ainsi que développer des formations et des ressources humaines qualifiées en adéquation avec les besoins du secteur.

Il est aussi question de favoriser l'émergence d'une industrie de valorisation et de transformation des produits miniers et de mettre en place un régime fiscal adapté au secteur.

Pour rappel, le Maroc dispose de 70% des réserves mondiales en phosphate dont il est le premier exportateur à l'échelle mondiale. Il occupe aussi une place de choix dans l'exploitation d'autres substances minérales telles que l'argent (19^{ème} mondial et 1^{er} en Afrique), la fluorine (7^{ème} au niveau mondial et 2^{ème} en Afrique), la barytine (3^{ème} au niveau mondial et 1^{er} en Afrique), le cobalt (11^{ème} mondial et 3^{ème} en Afrique), entre autres.

Alain Bouithy

Managem : Démarrage de la mine d'or de Tri-K en Guinée

Le Groupe Managem a annoncé que la mine d'or de Tri-K en Guinée, dans la région de Mandiana, a réalisé la première coulée ce mercredi 23 juin 2021, suite à la finalisation des travaux de construction.

La mine de Tri-K consolide la présence du Groupe en République de Guinée et appuie sa détermination à se positionner parmi les plus importants producteurs d'or de taille intermédiaire en Afrique de l'Ouest, indique le groupe dans un

communiqué.

"Avec une réserve de plus de 1,5 million d'onces d'or, Tri-K est l'une des plus importantes opérations du Groupe Managem sur l'activité or", relève Managem qui assure que la mine de Tri-K, dont les travaux de construction ont été réalisés sous la supervision de Reminex, filiale du Groupe Managem, permettra de produire 130.000 onces d'or par an, à un cash cost prévisionnel de 600 à 700 \$/oz.

La mine aurifère de Tri-K est si-

tuee dans une zone d'exploration d'une superficie de 473 km², ses réserves sont de 1.565.000 oz avec une production cible de 130.000 oz par an et une méthode d'exploitation, mine à ciel ouvert.

La mine, dont le procédé de traitement est du type "Carbon In Leach" a une durée de vie de 12 ans et assure 800 emplois directs et 1.500 emplois indirects, explique Managem, précisant que le Groupe poursuit un programme d'exploration soutenu afin de renouveler les

réserves exploitées et prolonger la durée de vie de la mine. A cette occasion, le président directeur général de Managem, Imad Toumi, a souligné que "le premier lingot d'or coulé à Tri-K est un jalon important dans le renforcement de la stratégie aurifère du groupe en Afrique".

Le Groupe Managem détient 85% de la Société des mines de Mandiana, titulaire du permis d'exploitation de Tri-K, en partenariat avec la Sogupami, conclut le communiqué.



Hausse de 5,4% de la production de l'énergie électrique à fin avril

La production de l'énergie électrique a augmenté de 5,4% au terme des quatre premiers mois de 2021, après un retrait de 6,2% à fin avril 2020, indique la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Cette évolution a été tirée, particulièrement, par le raffermissement de la production privée de 5% et de celle de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) de 10,1%, explique la DEPF dans sa récente note de conjoncture, précisant que comparée à fin avril 2019, la production de l'énergie électrique a marqué un léger repli de 1,2%.

Parallèlement, rapporte la MAP, le volume importé de l'énergie électrique a reculé de 33,4% à fin avril 2021, après une augmentation de 111,2%

l'année précédente, alors que le volume exporté s'est renforcé de 30,3%, après -69,1%, dans un contexte d'augmentation de l'énergie nette appelée de 4,5%.

S'agissant de la consommation de l'énergie électrique, elle s'est accrue de 5,4% au titre des quatre premiers mois de cette année, après un retrait de 1% à fin mars 2021 et de 2,4% un an auparavant. Cette évolution a résulté de la hausse des ventes de l'énergie de "très haute, haute et moyenne tension" de 6,8% et de celles de basse tension de 1,6%. Comparativement à fin avril 2019, les ventes de l'énergie électrique ont progressé de 1,7%, incorporant une augmentation des ventes de l'énergie de "très haute et haute tension", utilisée principalement par le secteur manufacturier, de 9,4%, de celles de moyenne tension de 2,7% et de celles de basse tension de 6,8%.

Oxford Business Group met en avant la transformation digitale des services financiers au Maroc

Le cabinet d'intelligence économique britannique Oxford Business Group (OBG) a mis en avant la transformation digitale que connaissent les services financiers au Maroc, tout en énumérant les innombrables avantages du secteur ainsi que les défis auxquels il fait face.

Dans un rapport de 24 pages, élaboré en partenariat avec le Centre monétique interbancaire (CMI) et la banque marocaine CFG Bank, l'OBG a dressé un état des lieux des services financiers marocains, en se focalisant en particulier sur les développements observés en matière de

technologie financière et sur l'effet catalyseur de la pandémie de coronavirus sur le secteur, rapporte la MAP.

En plus d'un aperçu général de la situation actuelle du secteur financier au Maroc, illustré par des chiffres-clés des différents segments du secteur, tels que la banque, la bourse ou les assurances, ce rapport présente des analyses et des entretiens réalisés auprès de personnalités du secteur comme wali Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri ou le PDG du CMI, Mikael Naciri.

Le rapport souligne ainsi que la création d'un écosystème financier numérique constitue un objectif important de la stratégie marocaine afin d'atteindre une compétitivité plus importante et de se positionner en tant que centre financier majeur dans la région.

En effet, la banque centrale marocaine Bank Al-Maghrib (BAM) s'attèle depuis plusieurs années à la promotion et au développement des moyens de paiement électronique. Elle a également inscrit le développement et l'émergence des Fintechs parmi les piliers de sa stratégie digitale 2019-2022, selon le rapport.

"Il était clair dès le début que la pandémie aurait un impact économique et social important. En conséquence, Bank Al Maghrib a activé tous les instruments à sa disposition et mis en œuvre plusieurs mesures visant à assurer l'accès au fi-



ancement, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME)", a souligné M. Jouahri cité dans le rapport.

Il a noté que "les mesures adoptées par le Comité de suivi économique – qui a été mis en place en mars 2020 et comprend entre autres le ministère des Finances, BAM, la Confédération générale des entreprises du Maroc et l'Association marocaine des banques – ont permis d'assouplir considérablement les conditions de financement pour les entreprises et les ménages".

De son côté M. Naciri a souligné dans une déclaration similaire que "le Maroc dispose de l'infrastructure technique et technologique nécessaire au développement de nouvelles méthodes de paiement en accord avec les normes internatio-

nales", estimant que "les réformes législatives et les efforts déployés par Bank Al-Maghrib ont permis la création d'un écosystème reliant les banques et les organismes de paiement de sorte à garantir l'interopérabilité complète des transactions".

Il a ainsi souligné que "plus d'éducation et de sensibilisation financière est nécessaire pour atteindre des niveaux plus élevés d'inclusion financière", notant que "de nouveaux établissements de paiement ont été autorisés à toucher ceux qui sont financièrement exclus et à essayer de les intégrer dans le secteur formel".

Le rapport souligne par ailleurs, que la pandémie de coronavirus a été un moment de transition pour les paiements digitaux et par internet, qui ont augmenté considérable-

ment, notant que les paiements en ligne ont enregistré une croissance de 30% au premier semestre de 2020 alors que les paiements sans contact ont augmenté de 700% au cours de la même période.

Il estime aussi que la popularité nouvelle des paiements par carte devrait se confirmer à l'avenir, notant que leur adoption au cours de la pandémie a montré que le Maroc dispose de nombreux atouts pour développer le secteur.

Le rapport s'attarde aussi sur les trois défis majeurs auxquels fait face le secteur, à savoir la lenteur du rythme de mise en place des infrastructures proposées, l'accès peu aisé des start-up au capital ainsi que le besoin de développer le cadre juridique et réglementaire appliqué au secteur.



La création d'un écosystème financier numérique constitue un objectif important de la stratégie marocaine

Les AOR à plus de 328 MMDH à fin 2021



Les avoirs officiels de réserve (AOR) devraient atteindre 328,5 milliards de dirhams (MMDH) à fin 2021 et 338,6 MMDH à fin 2022, a indiqué, récemment, le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri.

"Tenant compte notamment des tirages extérieurs du Trésor, ainsi que de l'allocation de DTS (droit de tirage spécial) prévue par le FMI, les AOR de Bank Al-Maghrib avoisineraient 328,5 MMDH à fin 2021 et 338,6 MMDH à fin 2022, soit l'équivalent de plus de 7 mois d'importations de biens et services", a fait savoir M. Jouahri lors d'un point de presse tenu en mode visioconférence à l'issue de la deuxième réunion trimestrielle du conseil de BAM au titre de 2021.

Dans ce sens, rapporte la MAP,

M. Jouahri a précisé que ces allocations DTS qui "sont reprises au niveau des avoirs extérieurs de BAM mais qui sont également comptabilisées en engagements à long terme, permettent à la banque centrale de renforcer ses réserves, les arbitrer contre des devises, outre les utiliser pour financer ses dépenses".

Par ailleurs, le wali de BAM a souligné que les recettes des investissements directs étrangers (IDE) avoisineraient l'équivalent de 3% du produit intérieur brut (PIB) en 2021 et en 2022.

Les recettes voyages connaîtraient, pour leur part, une reprise graduelle avec l'ouverture des frontières, passant de 36,5 MMDH en 2020 à 44,4 MMDH en 2021 et à 63,4 MMDH en 2022, a-t-il fait observer, soulignant que la progression

des transferts des MRE resterait soutenue avec un taux de 7,6% à 73,3 milliards en 2021 et de 2,8% à 75,4 milliards en 2022.

Quant au taux de change effectif réel, il devrait se déprécier de 0,6% en 2021 et de 1,4% en 2022, sous l'effet essentiellement d'un niveau d'inflation domestique inférieur à celui des pays partenaires et concurrents commerciaux, a soutenu le wali de BAM.

Lors de sa réunion trimestrielle, le Conseil de BAM a estimé que l'orientation de la politique monétaire reste largement accommodante, assurant des conditions de financement adéquates. Il a jugé en particulier que le niveau actuel du taux directeur demeure approprié et a décidé ainsi de le maintenir inchangé à 1,5%.

Art & culture

De Tahar Rahim à Mylène Farmer Cinq femmes et quatre hommes pour décerner la Palme d'Or du Festival de Cannes

La tête d'affiche de "Parasite", la chanteuse Mylène Farmer ou réalisatrice franco-sénégalaise Mati Diop: le festival de Cannes a dévoilé jeudi la composition de son jury, majoritairement féminin et présidé par Spike Lee.

Ce jury, qui verra les 24 films de la compétition, comporte cinq femmes et quatre hommes, en comptant le cinéaste new-yorkais, "venus de cinq continents et issus de sept nationalités", souligne le festival dans un communiqué.

La composition du jury était la dernière grande annonce attendue par les cinéphiles avant le coup d'envoi du Festival, qui doit démarrer le 6 juillet. Le film qui sera projeté lors de la dernière séance n'a pas encore été dévoilé. Ils devront choisir le successeur de "Parasite" de Bong Joon-Ho, couronné en 2019, lors de la dernière édition qui a pu se tenir sur la Croisette avant la pandémie. La tête d'affiche de ce succès planétaire

venu de Corée du Sud, Song Kang-Ho, qui joue le père de famille, fait partie du jury cette année.

Il côtoiera une autre star, Tahar Rahim, Français à l'aura désormais internationale, révélé en prisonnier dans "Un Prophète" de Jacques Audiard. L'acteur trace maintenant sa voie à Hollywood, comme récemment dans "Designé Coupable", où il joue un Mauritanien enfermé à Guantanamo, aux côtés de Jodie Foster. Sa compatriote, l'actrice et réalisatrice Mélanie Laurent, co-réalisatrice avec Cyril Dion de "Demain" documentaire engagé pour l'environnement (l'une des causes promues par le festival cette année), en fait également partie. Elle n'est pas, elle non plus, inconnue à Hollywood, où elle tourne régulièrement depuis "Inglourious Basterds" de Quentin Tarantino.

Elle n'est pas la seule actrice membre du jury à passer derrière la caméra: l'Américaine Maggie Gyllenhaal, célèbre

depuis "The Dark Knight", travaille actuellement sur son premier film. Côté cinéastes, le jury compte le Brésilien Kleber Mendonça Filho ("Bacurau"), récompensé à Cannes en 2019 en compétition tout comme l'Autrichienne Jessica Hausner ("Little Joe") et la Franco-Sénégalaise Mati Diop, dont le premier film empreint de fantastique autour de l'émigration, "Atlantique", avait reçu le Grand Prix. Une star de la chanson francophone vient compléter ce jury: Mylène Farmer. La native du Québec, interprète de tubes comme "Sans contrefaçon" ou "Désenchantée", est "indissociable du monde de l'image et du cinéma qui la fascine depuis toujours", notamment au travers de ses clips, souligne le festival.

Ces jurés devront départager les cinéastes en compétition officielle, dont plusieurs valeurs sûres déjà couronnées, comme Nanni Moretti, pour "Tre Piani", Jacques Audiard pour "Les Olympiades", ou Apichatpong Weeras-

thakul pour son premier film en anglais hors de Thaïlande ("Memoria").

Cette sélection compte également trois Françaises, Mia Hansen-Love ("Bergman Island"), Julia Ducournau ("Titane") et Catherine Corsini, le Russe Kirill Serebrennikov, critique du régime en place pour "Petrov's flu" ou l'Iranien Asghar Farhadi, pour "Un Héros", tourné dans son pays d'origine.

Pandémie oblige, le festival se tiendra sous de strictes conditions sanitaires, mais les jauges devraient être totalement levées d'ici l'ouverture. Des stars internationales ont déjà prévu de fouler le tapis rouge, d'Adam Driver et Marion Cotillard (pour "Annette") de Leos Carax, le film d'ouverture) à Matt Damon, qui a tourné dans "Stillwater" (hors compétition), tourné à Marseille en passant par Bill Murray, Tilda Swinton et Benicio del Toro, au casting du dernier Wes Anderson ("The French Dispatch").

M.O



David Serero : Je suis en train de créer la première Compagnie d'opéra marocaine

Le chanteur d'opéra, acteur et producteur franco-marocain, David Serero a remporté nombre de prix pour ses réalisations artistiques. Rien qu'en 2021, quatre Broadway World Awards ont été décernés à l'artiste franco-marocain. Il s'agit des prix du meilleur interprète, meilleur producteur d'une comédie musicale, et meilleur producteur d'une pièce de théâtre de la décennie ainsi que celui de meilleur chanteur d'opéra de l'année. En février 2021, dans un contexte de fermeture totale de la scène artistique new-yorkaise en raison de la pandémie, le maire de New York, Bill de Blasio a rendu hommage à l'artiste en lui octroyant un certificat de reconnaissance pour ses contribu-

tions en tant que chanteur d'opéra, qu'acteur, réalisateur et producteur au "paysage culturel dynamique de la ville". M. De Blasio a déclaré à cette occasion que David Serero a "enrichi notre dynamique secteur des arts de la scène et a rebasé et inspiré plusieurs New Yorkais". Serero a rencontré la MAP à New York pour cet entretien en cinq questions.

Vous habitez à New York, qui, tout au long de la pandémie, a été fermée. Broadway était sombre, la musique live n'était pas autorisée et les productions théâtrales étaient interdites. En tant qu'artiste prolifique, comment avez-vous tenu ?

Je venais de fêter mes 40 ans en avril 2020, et abstraction faite de la pandémie, j'avais envie de faire une pause, de prendre une année sabbatique. J'avais tellement de projets que je voulais achever, notamment des albums, des spectacles et des productions théâtrales. J'avais tous ces disques durs remplis de musique et de spectacles que j'avais fait au cours des 5 ou 6 dernières années. Ils étaient pleins de fichiers à éditer. Donc, la pandémie a été pour moi l'occasion de les aborder avec un regard nouveau.

Qu'est-ce que cela vous a fait de recevoir le prix du maire de New York reconnaissant vos efforts pour garder Broadway en vie ?

C'était vraiment bien. Des milliers de personnes ont voté pour moi et le maire de Blasio m'a rendu hommage avec de belles paroles. Je lui suis vraiment reconnaissant.

Qu'en est-il de l'opéra marocain ?

Je suis en train de créer la première Compagnie d'opéra marocaine. Ce sera pour les chanteurs marocains, pas forcément ceux nés au Maroc, mais d'origine marocaine. L'idée est d'écrire un nouvel opéra en djarja, où l'on retrouvera un thème marocain, avec des histoires du patrimoine national traditionnel. Cependant, ce que je souhaite faire en premier, c'est de réaliser

Carmen en djarja. L'autre idée, c'est de faire une adaptation marocaine d'Otello, que j'ai fait à New York. Je garderais les phrases en français et j'incorporerais des chansons classiques marocaines comme Sidi Habibi. Carmen et les opéras classiques traditionnels ont généralement des chœurs et des forces énormes et de multiples solistes.

Avez-vous pensé à faire de l'opéra baroque qui demande moins de force ?

Je n'ai pas peur de prendre les grands Verdi et de les adapter à mon style. C'est ce que je fais ici à New York. J'ai pris Don Giovanni et je l'ai fait mien. Le récitatif, je l'ai transformé en dialogues. Je l'ai rendu juif, et je lui ai donné une dimension drôle. J'ai ajouté des blagues et j'ai fait participer le public. Pour le Maroc, je pense que Carmen serait géniale. Mais ce que j'aimerais faire, ce serait Nabucco en arabe. J'ai hâte d'aller au Maroc pour fusionner la culture occidentale de l'opéra et la belle culture maghrébine. À la fin du mot "Morocco", il y a un "o". Ce n'est donc déjà le premier pas de l'opéra. Une idée que j'ai eue est de faire Fiddler on the Roof en arabe.

Quel est votre message aux jeunes artistes qui n'ont pas pu se produire depuis plus d'un an devant un public en direct ?

J'espère qu'ils ont profité de ce temps pour perfectionner leur art. Quand vous êtes un artiste débutant, vous devez jouer, jouer et jouer. Mais après, il faut réfléchir davantage et ne performer que lorsque c'est nécessaire. Bien sûr, vous devez pratiquer. J'espère qu'ils ont utilisé ce temps pour pratiquer davantage à la maison. Pour rendre leurs notes aiguës plus fortes. Pour réviser leurs techniques, pour apprendre de nouveaux rôles. Ainsi, si un jour, ils sont choisis pour un nouveau rôle, ils auront déjà fait le travail de base - améliorer leurs langues, avoir le temps d'écouter d'autres musiques et de regarder de nombreuses productions d'opéra, à lire à ce sujet et à regarder des documentaires, et s'ils sont comédiens, de lire à haute voix quelques monologues. Pour les artistes débutants qui aimeraient se faire connaître, il faudrait d'abord, avoir une bonne idée de ce que vous voulez accomplir. Quel est le but que vous voulez atteindre et ensuite se frayer votre chemin vers cet objectif. Encore une fois, pensez grand, mais commencez petit. Le meilleur marketing que vous puissiez faire est sur vous-même. Vous pouvez revenir en arrière et honorer votre passé. Appelez les personnes qui vous ont embauché en premier. Ne cherchez pas trop vite à brûler les étapes.



Mouad Moutaoukil, lauréat d'un concours international de nouvelles

L'écrivain marocain Mouad Moutaoukil vient de décrocher la 3^e place ex-aequo de "Kalahari Short Story Competition", un concours international de nouvelles ouvert en français, anglais et swahili.

Le jeune nouvelliste a été rétribué pour sa nouvelle "Crime et châtiment", huitième et dernière de son dernier recueil "Amours", à égalité avec l'Ivoirienne Christina N'Da pour son œuvre "Dehors".

Suite au lancement du concours, le jury a reçu, à la fin du mois d'août 2020, un total de 1010 nouvelles : 304 nouvelles en anglais, 654 en français

et 52 en swahili.

La première et la deuxième places, toutes aussi ex-aequo, revenaient respectivement à la Française Sophie Besson pour "Ils sont arrivés par la mer", Jocelyn Danga de la République démocratique du Congo pour "Grimper les pieds nus sur le toit", Divin Jorel Nzingoula du Congo-Brazzaville pour "Dieu ne voit pas tout" et Aurelio Lima (France) pour "Bain de mer". Ledit concours récompense, traduit et publie des nouvelles d'écrivains émergents à travers le monde. Ses récompenses financières varient entre 1000, 500 et 300 euros par catégorie

linguistique.

Le jury chargé de délibérer sur les nouvelles en français était composé de la poétesse franco-bénoïse Astrid Aidolan, de la fondatrice de la collection "KALAHARI" Flore Agnès Meiltz et de l'écrivain Philippe Bonvin.

Étudiant en médecine, Mouad Moutaoukil est aussi l'auteur de poésies, de nouvelles et, plus récemment, de pièces de théâtre à tout juste 24 ans. En 2017, il fut sélectionné par le ministère de la Culture pour représenter le Maroc dans la catégorie "Littérature (Nouvelle)" aux VIIIèmes Jeux de la francophonie.



Bouillon de culture

R. Kelly



Le chanteur et producteur américain R. Kelly a été transféré depuis Chicago, où il était incarcéré depuis 2019, vers une prison de Brooklyn, en prévision de la tenue, début août, de son procès pour enlèvement, séquestration et relations sexuelles avec des mineures.

Robert Kelly, de son vrai nom, apparaît désormais, dans la base de données du Bureau fédéral des prisons, comme détenu du Brooklyn Metropolitan Detention Center (MDC), un centre de détention situé dans le quartier de Sunset Park, dans le sud-ouest de Brooklyn. Il était jusqu'ici détenu au Metropolitan Correctional Center de Chicago depuis juillet 2019, après son inculpation dans un deuxième dossier distinct, qui devrait lui valoir un autre procès pour des faits similaires.

Le procès de Brooklyn, qui doit s'ouvrir le 9 août, sera l'un des plus médiatisés d'une année qui n'en a pas connu beaucoup, la pandémie de coronavirus ayant contraint les tribunaux à tourner au ralenti.

Le chanteur de 54 ans devra répondre de huit chefs d'accusation, dont certains concernent plusieurs victimes présumées. Il est mis en cause pour des relations sexuelles avec des mineures mais aussi accusé d'avoir enlevé, séquestré, menacé et filmé, à leur insu, plusieurs jeunes filles et jeunes femmes dans différents Etats américains.

Les faits s'étaient sur près d'un quart de siècle, de 1994 à 2018, selon l'acte d'accusation. Accusé depuis des décennies d'avoir incité des mineures à avoir des relations sexuelles avec lui et même d'avoir constitué un réseau d'esclaves sexuelles, R. Kelly a longtemps bénéficié du soutien d'une partie de l'opinion et d'une base de fans très fidèles.

La SNRT remporte le prix ERN-MED décerné par la COPEAM avec le soutien de l'UNESCO

Dans le cadre de la 5^{ème} édition du prix (ERN-MED 2021) consacré au thème «Médias et Science : l'importance d'une information fiable face aux fausses actualités»/ "COVID19_Fighting fake news", la SNRT, a remporté le Prix du meilleur reportage d'information pour l'échange méditerranéen, décerné par la Conférence Permanente de l'Audiovisuel (COPEAM) avec le soutien de l'UNESCO.

Dans cette perspective, la SNRT avait présenté un reportage de la Direction des informations, réalisé par la journaliste Mariam Benzekri, le cameraman Hamza Al-Sayeh et le monteur Youssef Al-Mazyani, sous le titre : «La lutte contre les fake news au temps de l'épidémie (Covid 19) ». Ce reportage a traité le phénomène de la propagation des fausses informations, pendant la pandémie du coronavirus, ainsi que son impact et les menaces sur la sécurité et la santé publique. Il a aussi mis en lumière une initiative médiatique associative et citoyenne visant la lutte contre les Fake News à travers la plate-forme "Tahaqaq". Par la même occasion, il a rappelé les sanctions afférentes à la diffusion des informations (trompeuses ou inexactes) et des messages fallacieux.

Le Prix ERN-Med a été attribué au reportage précité après avoir répondu à plusieurs critères de sélection, notamment, l'importance éditoriale du sujet et le traitement journalistique, la qualité technique (prises de vue, montage, qualité du son, piste internationale et la durée), l'intérêt régional méditerranéen du sujet traité et son potentiel en terme de réutilisation par les autres membres...

A cette occasion, la COPEAM a félicité, au nom de l'Union de radiodiffusion des États arabes (ASBU) et de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER), la SNRT qui contribue activement dans l'échange des informations et des programmes au niveau régional-méditerranéen.

Il est à rappeler que la SNRT a consolidé sa position de leader, dans le domaine des échanges d'informations avec l'Union de radiodiffusion des États arabes depuis 2011, en remportant le premier prix chaque année. Elle se classe aussi au premier rang en matière d'échange d'informations avec l'Union européenne de radiodiffusion, au niveau de la Méditerranée, et il fait partie des dix premiers pays actifs dans le domaine des échanges avec l'UER.



La Grande Muraille de l'économie chinoise



Alors que nous avançons en 2021, il y a plus de signes d'un retour à la normalité pré-pandémique, du moins dans les pays qui ne sont pas ébranlés par de nouvelles variantes dangereuses du coronavirus. Les indicateurs économiques à haute fréquence dans de nombreuses régions du monde se renforcent, les inquiétudes concernant le chômage de masse cèdent la place aux craintes inflationnistes et le G7 vient de tenir un sommet en personne.

Mais il y a un problème au cœur de l'économie mondiale : les interactions de la Chine avec le reste du monde semblent avoir pris une nouvelle tournure négative à cause de la pandémie.

Ayant créé la catégorie BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) en 2001, j'ai suivi de près l'ascension de la Chine et suis devenu un taureau chinois. J'ai été enthousiasmé par le potentiel économique du pays en 1990, lorsque j'ai visité Pékin pour la première fois alors que je travaillais pour la Société de banque suisse. Alors que je me promenait dans les marchés de rue animés de la capitale, j'ai été surpris de voir à quel point c'était normal. Ce pays soi-disant « communiste » pourrait-il devenir une force majeure dans l'économie mondiale ?

Cette question m'est restée à l'esprit tout au long des années 90, en partie à cause des critiques persistantes des macroéconomistes internationaux sur la dépendance croissante de l'économie mondiale vis-à-vis de la consommation américaine. Ces préoccupations se sont accumulées depuis mes débuts en tant qu'économiste professionnel dans les années 80, lorsque je me suis retrouvé au centre des dilemmes politiques entourant les accords du Plaza (1985) et du Louvre (1987).

À l'époque, les décideurs américains étaient désireux de stimuler la demande

intérieure dans d'autres pays développés (à savoir, l'Allemagne et le Japon). Et suite au succès relatif de la Chine dans la gestion de la crise financière asiatique de 1997, j'en suis venu à la considérer comme le moteur mondial alternatif que tout le monde recherchait.

Mais l'objectif de relancer la consommation intérieure pose un dilemme pour le modèle de développement chinois. La plupart des données montrent que les dépenses de consommation chinoises représentent encore probablement moins de 40% du PIB global du pays. Les dépenses d'investissement et les exportations sont ce qui a alimenté le mastodonte chinois pendant la majeure partie des trois dernières décennies (et en particulier les premières années). Le modeste ratio consommation/PIB de la Chine contraste fortement avec celui des Etats-Unis, qui, à environ 70%, est probablement excessif.

Le résultat, en termes d'économie mondiale, est que les dépenses de consommation chinoises ne représentent techniquement qu'environ un tiers de celles des dépenses de consommation américaines.

Mais plusieurs points supplémentaires sont à noter. Alors que les dépenses de consommation chinoises restent relativement faibles, elles ont augmenté d'environ un sixième de celles des Etats-Unis au cours des 20 dernières années. De plus, cette croissance marginale a eu un effet beaucoup plus puissant sur l'économie mondiale que l'évolution de la consommation américaine. Et l'influence mondiale du consommateur chinois a un énorme potentiel d'augmentation par rapport à celle des Etats-Unis.

Il est donc dans l'intérêt de tous que la demande de consommation chinoise continue d'augmenter. S'il est peu proba-

ble que les dépenses de consommation de la Chine atteignent un jour 70% du PIB, une augmentation à 50% est un objectif parfaitement raisonnable et souhaitable tant pour la Chine que pour le monde. Si le PIB de la Chine (en dollars américains courants) devait croître pour correspondre à celui des Etats-Unis d'ici 2030, un ratio consommation/PIB de 50% impliquerait 4000 milliards de dollars supplémentaires de dépenses de consommation dans le monde.

Lors de leurs dernières délibérations, les dirigeants chinois ont exprimé le souhait de doubler les revenus des ménages au cours des 15 prochaines années, ce qui impliquerait une augmentation annuelle moyenne d'environ 4,5% du PIB réel (corrige de l'inflation). Compte tenu de la main-d'œuvre vieillissante de la Chine, cet objectif est beaucoup plus réaliste qu'un objectif visant à égaler les taux de croissance à deux chiffres du passé, et il serait globalement cohérent avec la montée de l'économie chinoise à la parité avec les Etats-Unis. Mais si le ratio consommation/PIB de la Chine n'augmente pas, je doute qu'elle atteigne son objectif.

Comme tout autre pays, la croissance économique de la Chine sera tirée à moyen terme par le taux de croissance de la productivité ainsi que par la taille et la composition de sa main-d'œuvre. Etant donné que la population active a cessé de croître, la croissance économique supplémentaire devra provenir d'une productivité accrue.

Ici, la Chine doit résoudre une contradiction majeure. En règle générale, les secteurs les plus productifs d'une économie sont le secteur manufacturier et non les services ; et c'est dans le secteur manufacturier que les gains de productivité supplémentaires sont les plus faciles à réaliser. Mais la Chine doit simultanément renforcer le rôle de la consomma-

tion personnelle, ce qui implique généralement une demande de services plus élevée. Atteindre les deux objectifs simultanément est plus facile à dire qu'à faire.

Je soupçonne que les décideurs chinois n'ont pas encore suffisamment réfléchi à ce dilemme ou à la façon dont il pourrait affecter les autres défis internationaux de la Chine. Même avant la pandémie de COVID-19, il était clair que l'économie chinoise est tout simplement trop importante pour que ses décideurs politiques ignorent les implications mondiales de leur prise de décision. Des problèmes allant des géants chinois de la technologie comme Huawei à la présence d'étudiants chinois dans les universités occidentales étaient devenus des sources de tension. Et, bien sûr, il existe des préoccupations internationales concernant le bilan de la Chine en matière de droits de l'Homme et les échecs nationaux qui ont permis à la COVID-19 de passer d'une épidémie à une pandémie.

En fin de compte, la Chine aura besoin du reste du monde pour augmenter à la fois sa consommation intérieure et sa productivité. La meilleure façon pour la Chine d'améliorer sa position internationale est de recourir à une diplomatie douce qui respecte les préférences et les aspirations des autres pays, plutôt que de les traiter comme des sources de confrontation. Sans un tel changement d'attitude, la Chine n'atteindra pas son objectif de doubler ses revenus en 15 ans, laissant son peuple – et le reste d'entre nous – dans une situation pire.

Par Jim O'Neill

Ancien président de Goldman Sachs Asset Management et ancien ministre du Trésor britannique, il est président de Chatham House et membre de la Commission paneuropéenne sur la santé et le développement durable

DA EQUIPEMENTS S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS ** CONSTITUTION **

Aux termes d'un acte SSP, à Casablanca, en date du 10/06/2021, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L. dont les caractéristiques sont les suivantes :
 DENOMINATION : DA EQUIPEMENTS S.A.R.L.
 OBJET : Construction métallique, charpente métallique, tuyauterie noire, INOX et travaux divers ;
 SIEGE SOCIAL : 17 PLACE CHARLES NICOLE APT 2 ETAGE 7 CASABLANCA
 CAPITAL : 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DH chacune entièrement souscrites, libérées totalement et attribuées aux associés dont les proportions sont les suivantes :
 M. Hamid EDDYA détenant 500 parts de 100 DH
 M. Mustapha EDDYA détenant 500 parts de 100 DH
 EXERCICE SOCIAL : Du 1er janvier au 31 décembre DUREE : 99 ans.
 GERANCE : La société conjointement gérée par M. Hamid EDDYA C.I.N. n° MA39328 et M. Mustapha EDDYA C.I.N. n° MA21211. L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca, le 22/06/2021 sous le n° 507755.

N° 5760/PA

BLUEQUARTZ DEVELOPEMENT CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/05/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : BLUE-QUARTZ DEVELOPEMENT
 Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée
 Objet: PROMOTEUR IMMOBILIER.
 Siège Social : 23 BD OUKBA IBNOU NAFI HAY MOHAMMADI, CASABLANCA. 99 ans.
 DUREE : 99 ans.
 Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :
 • Mr MOUHIB ZAKARIAE : 500 Parts Sociales.
 • Mr BOUAMRANE OTHMANE : 500 Parts Sociales.
 GERANCE : M. MOUHIB ZAKARIAE, gérant.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 23/06/2021 Sous le N° 783914. RC N° 507983.

N° 5761/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE DE MEJJAT CAIDAT MZOUA – ZAOUIA-NAHLIA COMMUNE

ZAOUIA-NAHLIA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2021

Le 29/07/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour : ELECTRIFICATION EN BASSE TENSION DES DIFFERENTS FOYER RELEVANT DE LA COMMUNE (DOUAR ALBORJ TARGHONTE, ALBORJ AGHARGHAR, DOUAR AIT MELLOUL, DOUAR ANZDI, DOUAR AGADIR IRGRAGUEN, DOUAR AGNI, DOUAR KATTOUS, DOUAR AGDAL, DOUAR OUIDAN, DOUAR IRIK TAHTANI ET DOUAR IRIK ALFOKANI)
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 38 000,00 dhs (trente huit mille Dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.252.078,92 dhs (un millions deux cent cinquante deux mille soixante dix huit dirhams et quatre vingt douze centimes).
 Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.
 - soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
 REMARQUE :
 - Une copie certifiée conforme à l'originale de qualification et de classification des entreprises de bâtiments et travaux publics sera demandée, le secteur de l'activité concernée la classe minimale et la qualification exigés sont :
 - Secteur : J
 - Classe : 3
 - Qualification : J 5

N° 5762/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE DE MEJJAT CAIDAT MZOUA – ZAOUIA-NAHLIA COMMUNE ZAOUIA-NAHLIA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2021

Le 29/07/2021 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES MENANT AUX DOUAR AGNI KATOUS ET DOUAR AGADIR NSALEH, AGADIR IREGRAGUEN, AIT BOUDANI ET DOUAR TAHTANI sur 7,5 km
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 160 000,00 dhs (cent soixante mille dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 6 000 000,00 (six millions de dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.
 - soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
 Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics sera demandé.
 Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :
 - Secteur : B et O
 - Classe : 3
 - Qualification : B1, B3, B5 et O1

N° 5763/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°16/EXP/2021
(Séance publique)

Le 22 JUILLET 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue JnaneHarti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'AO N°16/EXP/2021, réservé strictement aux PME, ayant pour objet: L'achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la direction provinciale de Marrakech et ses établissements scolaires en quatre (04) lots séparés comme suit:

- Lot N°01: La formation continue programmée par la direction provinciale.
- Lot N°02: les établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire collégial.
- Lot N°03: les services de la direction provinciale et ses annexes.
- Lot N°04: les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation TTC en dhs	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	3400.00	Trois Mille quatre cent dirhams	221 460.00	Deux cent vingt et un mille quatre cent soixante dirhams
02	3300.00	Trois Mille trois cent dirhams	218 482.25	Deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux dirhams vingt-cinq centimes.
03	2000.00	Deux Mille dirhams	124 965.00	Cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-cinq dirhams.
04	1500.00	Mille cinq cent dirhams	99 499.53	quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams cinquante-trois centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (article 12 du RC) doivent être déposés dans le bureau des appels d'offres à la Direction provinciale de Marrakech au plus tard le 19/07/2021 avant 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation
 NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hijal434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N°5758/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°17/EXP/2021
(Séance publique)

Le 22 juillet 2021 à 12Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis réservés strictement aux PME, ayant pour objet: Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois (03) lots séparés:

- Lot N°01 : Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire collégial
- Lot N°02: Achat de matières et fournitures d'enseignement pour es établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.
- Lot N°03 : Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les salles de ressources pour la qualification et le soutien au profit des élèves en situation d'handicap aux établissements scolaires d'enseignement primaire

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	3900.00	Trois Mil neuf cents dirhams.	253 465.00	Deux cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-cinq dirhams
02	3000.00	Trois Mille dirhams.	195 479.50	Cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix-neuf dirhams cinquante centimes
03	400.00	Quatre cents dirhams	9 943.79	Neuf mille neuf cent quarante-trois dirhams soixante-dix-neuf centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (article 12 du RC) doivent être déposés dans le bureau des appels d'offres à la Direction provinciale de Marrakech au plus tard le 19/07/2021 avant 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation
 NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hijal434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décrets n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N°5759/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

**AVIS DE REPORT CONCERNANT L'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°07/2021**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe tous les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres Ouvert N°07/2021 du 20 Juillet à 10 Heures des modifications suivantes :

1- Date d'Ouverture des Plis :

L'ouverture des Plis est reportée au 23 Juillet 2021 à 10 Heures **au lieu** du 20 Juillet 2021 à 10 Heures

2- Date de dépôt des échantillons, catalogues, prospectus et notices :

Les échantillons, Prototypes prospectus, notices ou autre documents techniques seront déposés au plus tard le jour ouvrable précédant le 23 juillet 2021 à 16 heures 30 minutes **au lieu** du 19 juillet 2021 à 9 heures.

3- Cahier des Prescriptions Spéciales : Aucun Changement.

4- Règlement de la Consultation RC : Aucun Changement.

N°5764/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

**AVIS DE REPORT CONCERNANT L'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°11/2021**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe tous les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres Ouvert N°11/2021 du 20 Juillet à 14 Heures des modifications suivantes :

1- Date d'Ouverture des Plis :

L'ouverture des Plis est reportée au 23 Juillet 2021 à 14 Heures **au lieu** du 20 Juillet 2021 à 14 Heures

2- Date de dépôt des échantillons, catalogues, prospectus et notices :

Les échantillons, Prototypes prospectus, notices ou autre documents techniques seront déposés au plus tard le jour ouvrable précédant le 23 juillet 2021 à 16 heures 30 minutes **au lieu** du 19 juillet 2021 à 9 heures.

3- Cahier des Prescriptions Spéciales : Aucun Changement.

4- Règlement de la Consultation RC : Aucun Changement.

N°5768/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

**AVIS DE REPORT CONCERNANT L'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°08/2021**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe tous les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres Ouvert N°08/2021 du 20 Juillet à 11 Heures des modifications suivantes :

1- Date d'Ouverture des Plis :

L'ouverture des Plis est reportée au 23 Juillet 2021 à 11 Heures **au lieu** du 20 Juillet 2021 à 11 Heures

2- Date de dépôt des échantillons, catalogues, prospectus et notices :

Les échantillons, Prototypes prospectus, notices ou autre documents techniques seront déposés au plus tard le jour ouvrable précédant le 23 juillet 2021 à 16 heures 30 minutes **au lieu** du 19 juillet 2021 à 9 heures.

3- Cahier des Prescriptions Spéciales : Aucun Changement.

4- Règlement de la Consultation RC : Aucun Changement.

N°5765/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIENT

**AVIS RECTIFICATIF A L'APPEL D'OFFRES
N° 05/2021/DPA/TZ/SMOP**

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'A.A.O N° 05/2021/DPA/TZ/SMOP du 07 Juillet 2021 à 10 H, Publié au journal (libération n° 9341 du 12-13 Juin 2021), a connu des rectifications au niveau du Chapitre II : Clauses techniques des deux CPS (Titre II – Spécifications de mise en oeuvre). Le reste sans changement.

Veillez télécharger la version des CPS dûment rectifiés au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

N°5770/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

**AVIS DE REPORT CONCERNANT L'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°09/2021**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe tous les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres Ouvert N°09/2021 du 20 Juillet à 12 Heures des modifications suivantes :

1- Date d'Ouverture des Plis :

L'ouverture des Plis est reportée au 23 Juillet 2021 à 12 Heures **au lieu** du 20 Juillet 2021 à 12 Heures

2- Date de dépôt des échantillons, catalogues, prospectus et notices :

Les échantillons, Prototypes prospectus, notices ou autre documents techniques seront déposés au plus tard le jour ouvrable précédant le 23 juillet 2021 à 16 heures 30 minutes **au lieu** du 19 juillet 2021 à 9 heures.

3- Cahier des Prescriptions Spéciales : Aucun Changement.

4- Règlement de la Consultation RC : Aucun Changement.

N°5766/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الصويرة
دائرة تمتاز
قيادة سميومو
جماعة سميومو

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الأولى

برسم سنة 2021

يعلن رئيس جماعة سميومو، تطبيقاً لمقتضيات قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1174.11 الصادر في 27 أبريل 2011 بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الأولى، أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية والذي يفتح في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثانية التابعين لميزانية جماعة سميومو، المتوفرين على الشروط النظامية والمتمثلة في أقدمية لا تقل عن ست سنوات، ويحدد عدد المناصب الممتحن في شأنها في منصب واحد (01) ويجرى هذا الامتحان بقر جماعة سميومو بتاريخ 2021/07/18.

تشتمل المباراة على اختبارات كتابية وشفوية :

أ) الاختبار الكتابي :

المعامل	المدة	مادة الاختبار
2	3 ساعات	اختبار كتابي عام : يتعلق بالقطاع المعني.
3	3 ساعات	اختبار كتابي خاص : يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين الممتحنين للدرجة الممتحن بشأنها أو بمجال اختصاصات الإدارة المعنية.

ب) الاختبار الشفوي :

المعامل	المدة	الاختبار
3	ما بين 15 و 30 دقيقة	تناقش فيه لجنة الامتحان مع المرشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء، ومهامه وتخصصه وتختبر قدراته على ممارسة الوظائف او المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها.

هذا وعلى الموظفين الراغبين في المشاركة تقديم ترشيحاتهم إلى مصلحة الموظفين بالجماعة قبل تاريخ **2021/07/08** وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

N°5771/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

**AVIS DE REPORT CONCERNANT L'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°10/2021**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe tous les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres Ouvert N°10/2021 du 20 Juillet à 13 Heures des modifications suivantes :

1- Date d'Ouverture des Plis :

L'ouverture des Plis est reportée au 23 Juillet 2021 à 13 Heures **au lieu** du 20 Juillet 2021 à 13 Heures

2- Date de dépôt des échantillons, catalogues, prospectus et notices :

Les échantillons, Prototypes prospectus, notices ou autre documents techniques seront déposés au plus tard le jour ouvrable précédant le 23 juillet 2021 à 16 heures 30 minutes **au lieu** du 19 juillet 2021 à 9 heures.

3- Cahier des Prescriptions Spéciales : Aucun Changement.

4- Règlement de la Consultation RC : Aucun Changement.

N°5767/PA

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte notarié en date du 06/09/2019 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : « BENCHADDI ET TABAI ASSOCIES » SARL.
OBJET : ACHAT ET VENTE ET GESTION DE TOUT IMMEUBLE.
SIEGE SOCIAL : 16, RUE BOUARFA, QUARTIER BOURGOGNE, 20040, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 100 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties

comme suit :
• MR. HICHAM BENCHADDI : 500 PARTS SOCIALES
• MR TABAI BARDIR ZEMEN : 500 PARTS SOCIALES
SOIT AU TOTAL : 1.000 PARTS SOCIALES
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
GERANCE : La société est gérée par MR. HICHAM BENCHADDI ET MR TABAI BARDIR ZEMEN, pour une durée indéterminée.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de

Casablanca
Le 09/10/2019 sous le N°716355 et la société a été immatriculée au RC N° 444987.
Pour Extrait et Mention LA GERANCE
N° 5772/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE EL BOROUJ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/BOR/2021
Le 20/07/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune d'El borouj à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres

sur offres de prix n° 04/BOR/2021, pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU AU DOUAR OULED BOCHAIR ET EQUIPEMENT DES PUITES A LA COMMUNE D'EL BOROUJ - PROVINCE DE SETTAT-.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des Affaires financières et technique - Service des marchés et travaux et du parc de la Commune d'El borouj, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de Trente Mille Dirhams 00 Cts (30 000,00 Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Sept mille Cent Quarante Quatre Dirhams 20 Cts (307 144,20 Dhs).T.T.C.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division des Budgets et

Marchés - Service des marchés et travaux et du parc - Commune d'El borouj ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
-Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N° 5773/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/INV/DPSS/2021

Le mardi 20 Juillet 2021 à partir de 10 heures 00 min (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions assise de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : **Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE HASSAN II A LA COMMUNE DE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE**, comme suit:

AO N°	Objet	Estimation du coût des prestations
14/INV/DPSS/2021	Etudes Techniques et Suivi relatifs aux Travaux d'extension du collège Hassan II à la commune de kceibia à la province de sidi slimane	18 000.00dhs TTC (dix huit mille dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°5774/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°16/INV/DPSS/2021

Le mardi 20 juillet 2021 à partir de 10 heures 40 min (10h40min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : **Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE HASSAN II A LA COMMUNE DE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE**, répartis comme suit:

N° AO	Objet	Estimation du coût des prestations
16/INV/DPSS/2021	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE HASSAN II A LA COMMUNE DE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	14 400.00 dhs TTC (quatorze mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°5776/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°15/INV/DPSS/2021

Le mardi 20 Juillet 2021 à partir de 10 heures 20 min (10h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : **Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Etudes techniques et suivi relatifs aux travaux d'extension de onze (11) salles de classes primaires à la province de sidi slimane**, comme suit:

AO N°	Objet	Estimation du coût des prestations
15/INV/DPSS/2021	Etudes techniques et suivi relatifs aux travaux d'extension de onze (11) salles de classes primaires à la province de sidi slimane	33 000.00dhs TTC (trente-trois mille dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°5775/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°17/INV/DPSS/2021

Le mardi 20 juillet 2021 à partir de 11 heures 00 min (11h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions assise de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : **Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE ONZE (11) SALLES DE CLASSES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE**, comme suit:

N° AO	Objet	Estimation du coût des prestations
17/INV/DPSS/2021	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE ONZE (11) SALLES DE CLASSES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	26400.00 dhs TTC (vingt-six mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°5777/PA

SOCIETE OPT-IN SARL

Constitution
1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 04/06/2021, il a été établis les statuts d'une SARL dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE OPT-IN» SARL, Objet : (MARKETING ET COMMUNICATIN (CENTRE D'APPEL), SIEGE SOCIAL: 59.BD ZERKTOUNI ETG 3 N°8 CASABLANCA : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, Mr. LUBULA NKASHAMA à 500 parts, Mr. LAGOUE GNAGO RIDRIGUE à 500 parts la société sera valablement engagée par la signature de Mr LUBULA NKASHAMA et Mr. LAGOUE GNAGO RODRIGUE SEPARMENT.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 22 Juin 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 507789 et n° de dépôt 783578.

N° 5781/PA

STE MED SERVICES SARL AU

- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 22/03/2021, l'associe de la société MED SERVICES, a décidé de liquider la société et nommer comme liquidateur Mr M'HAMED BARIGOU, le lieu de liquidation : BD AL KADYSSIA N° 188 HAY KARIA SIDI MOUMEN CASABLANCA
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 23/06/2021 sous n° 783908.

N° 5782/PA

STE PHARMACIE FOUARAT SARL AU

Constitution
1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 21/04/2021, il a été établis les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE PHARMACIE FOUARAT» SARL AU, Objet : PHARMACIEN, SIEGE SOCIAL: 23 AL FOUARAT HAY AL QODS SIDI BERNOUSSI : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 1.717000,00 DH, divisé en Dix sept Mille Cent Soixante dix (17170) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, MR. EL JAMALI MOHAMED TAOUFIK à 17170 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mr. EL JAMALI MOHAMED TAOUFIK.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 22 Juin 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 507787 et n° de dépôt 783579.

N° 5783/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE

LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2021 DK/SMG du 19/07/2021 Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise
Le 19/07/2021 à 11 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DANS LA ZONE D'ACTION DE L'ORMVA DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Approvisionnements et Marchés du Service des Moyens Généraux de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à Avenue Ibn Khaldoune - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : 20.000,00 DH (vingtMille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 892295.00 DH-TTC (huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-quinze Dirhams) Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI, BP : 58 - El Jadida, Maroc.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Il est prévu une visite des lieux le 04/07/2021 à 10 heures; le départ est à partir du Service des Moyens Généraux de l'ORMVAD sis à sis à Avenue IbnKhaloune - El Jadida
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.
N° 5784/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION

REGIONALE DU NORD TRAVAUX D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE CHLORATION DES CENTRES RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DU NORD -LOT 1 : SPN/1.- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 63DR9/C/1/2021

Séance publique
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne les Travaux d'entretien des équipements de chloration des Centres relevant de la direction régionale du nord -LOT 1 : SPN/1-.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 699 720,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7000DH ou son équivalent en devise librement convertible. Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

- Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé

de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 04/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche

eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.
Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau
- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger

Téléphone : 05- 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Email : fferrasi@onee.ma - lboujjida@onee.ma - lasera@onee.ma
Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma/ (Espace Entreprise - rubrique Achats).
N° 5785/PC

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION

REGION SOUS MASSA

DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 39/2021/INV

Le directeur provincial de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Sous Massa à TAROUDANT, informe le public que :

- 1) La date d'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert n°39/2021/INV relative à l'études techniques et le suivi des travaux d'aménagement des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant est le :19/07/2021 à 14H00 au lieu de 15/07/2021 à 09H30.

Cette modification a été apportée à l'avis publié au journal Libération n° 9350 du 23 Juin 2021 et Alittihad Alichtiraki n° 12875 du 22 Juin 2021.

Le reste est sans changement.

N°5778/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DELEGATION PROVINCIALE DE BERRECHID

Avis rectificatif

Il est porté à la connaissance du public que le montant de l'estimation de l'appel d'offres sur offres de prix n° 03/2021 relatif à l'Achat de services liés aux prestations d'hémodialyse au profit des malades atteints d'insuffisance rénale chronique terminal (IRCT) relevant de la délégation du ministère de la santé à la province de Berrechid est modifié comme suite :

L'estimation minimale des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cents Dix Neuf Mille Neuf Cents Quarante Huit Dirhams zéro cts (519 948.00) TTC.

L'estimation maximale des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Trente Neuf Mille Huit Cents Quatre Vingt Seize Dirhams) zéro cts (1 039 896,00) TTC au lieu de 1 039 896,00 TTC (Un Million Trente Neuf Mille Huit Cents Quatre Vingt Seize Dirhams)

N°5779/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 30/DRPJ/ANP/2021

AVIS RECTIFICATIF 2

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 30/DRPJ/ANP/2021 relatif à :

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ESPACES VERTS GERES PAR L'ANP AU PORT DE JORF LASFAR

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	NEUF MILLE DIRHAMS	9 000,00	DHS
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de :		591 158,74	TTC
CINQ CENT QUATRE VINGT ET ONZE MILLE CENT CINQUANTE HUIT DIRHAMS, SOIXANTE QUATORZE CENTIMES			TOUTE TAXES COMPRISES

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -El Jadida - Tél.05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°5780/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
TRAVAUX D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE CHLORINATION DES CENTRES RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DU NORD - LOT 2: SPN/2-SPN/3- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 64DR9/C/1/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne les Travaux d'entretien des équipements de chloration des Centres relevant de la direction régionale du nord -LOT 2: SPN/2-SPN/3-.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 699 720,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7000DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05-39-32-85-15/20/25 - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 04/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y

afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger Téléphone : 05-39-32-85-18/20/25 - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-94-39-71 Email : fferrasi@onee.ma - fboujida@onee.ma - lasera@onee.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 5786/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

GESTION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DES CENTRES ZINAT, DAR CHAOUI ET EL MENZLA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 65DR9/C/AMN/1/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne la Gestion des installations de production et de distribution des centres Zinat, Dar Chaoui et El Menzla.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 699 984,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7000DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05-39-32-85-15/20/25 - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la

séance d'ouverture des plis. - Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 04/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y

afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger Téléphone : 05-39-32-85-18/20/25 - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-94-39-71 Email : fferrasi@onee.ma - ielhassani@onee.ma - lasera@onee.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 5787/PC

MODIFICATION

I/- suivant au PV de l'AGE en date du 27/04/2021 de la société KENHAM SYSTEMS société à responsabilité limitée d'associé unique au capital social de 100.000 dirhams, dont le siège social est situé à 21, RUE DE BAPAUME ETG 6 BUR 31 QUARTIER DE LA GARE Casablanca, décide ce qui suit :

- Le transfert de mille (1000) parts sociales de 100 DH chacune détenus par Mme Kenza IDRISSE pour une valeur globale 100 000.000DH, en faveur de M. HAMID FATHI.
- La démission de Mme Kenza IDRISSE en sa qualité de gérante et lui donne quitus définitif.

- Monsieur HAMID FATHI de nationalité marocaine, né le 16/02/1983, titulaire de CIN N° BE781364 et demeurant à 62 RUE ENAHAS NAHAOUI Maarif Casablanca, est nommé gérant unique de la société KENHAM SYSTEMS SARL AU. Et les actes de la société sont signés par la signature unique de Mr HAMID FATHI.

- Le preneur donne quitus entier irrévocable au cédant, par quitus Mr HAMID FATHI prend en charge tout l'actif et le passif de la société sans que la responsabilité du cédant de Mme KENZA IDRISSE ne soit pas recherchée en quelques cas que ce soit et par tout organisme.
- Mise à jour des statuts.
- L'associé unique déclare donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision pour l'accomplissement des formalités légales.

II /- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de COMMERCE DE CASABLANCA le 20/05/2021 sous le numéro 779064, RC 442503

N° 5788/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/SDSCSM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 27/07/2021 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settata à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISOIRE	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
07/CS/2021	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABATTOIRS -COMMUNE DE SETTAT-	7.000,00 sept mille dhs	11 h

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settata place Md V), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma. Le prix d'évaluation des travaux est fixé par le maître d'ouvrage

à la somme de : **251 484,00 DHS (Deux Cent cinquante et un mille quatre cent quatre vingt quatre dhs) (TTC).**

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settata.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N.B : (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux coopératives aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur)

N°5789/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM

Avis d'appel d'offres ouvert

N° 25/INDH/2021

(Avis rectificatif)

Dans le cadre de l'appel d'offres N°25/INDH/2021, Publié dans le journal libération N°9346 en date du 18/06/2021, relatif aux Travaux de Construction de 34 Unités Préscolaires au niveau de la Commune Tarmigte et la commune Ait Zineb, Province d'Ouarzazate, réparti en six lots, programmé le 12/07/2021 à partir de 10H00 dans la salle des réunions du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate. Il est porté à la connaissance du public que :

- Le cautionnement provisoire est fixé à 18.000,00 Dhs (Dix Huit Mille Dirhams Et Zéro Centime) pour chaque lot au lieu de 30.000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams Et Zéro Centime) pour chaque lot.
- L'estimation des lots est fixée comme suit :

Objet	Estimation
LOT N°1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 2 A DR TARMIGTE ? (A COTE DE LA MOSQUEE) INZEBIATNE LAGDIM ET LEJDIA A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE;	1.743.458,40dhs (Un Million Sept Cent Quarante Trois Mille Quatre Cent Cinquante Huit Dirhams Et Quarante Cis) au lieu de 1.933.689,60dhs (Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Six Cent quatre-vingt Neuf Dirhams Et Soixante Cis)
LOT N°2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 2 TIGAMI LAGDID (1) ET TIGAMI LAGDID (2) A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE;	1.743.458,40dhs (Un Million Sept Cent Quarante Trois Mille Quatre Cent Cinquante Huit Dirhams Et Quarante Cis) au lieu de 1.933.689,60 dhs (Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Six Cent quatre-vingt Neuf Dirhams Et Soixante Cis)
LOT N°3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 5 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 1 ET 2 A TIMILAL EST (A COTE DE LA MOSQUEE), OUNGUAREF ET TIMILAL WEST (ECOLE TIMILAL) A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE;	1.220.90,80 (Un Million Deux Cent Vingt-Deux Mille Quatre Vingt Dix Dirhams Et Quarante Centimes) au lieu de 1.513.610,40 (Un Million Cinq Cent Treize Mille Six Cent Dix Dirhams Et Quarante Centimes)
LOT N°4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 2 A TABOUNE ET TAUDA SUD A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE;	1.743.458,40dhs (Un Million Sept Cent Quarante Trois Mille Quatre Cent Cinquante Huit Dirhams Et Quarante Cis) au lieu de 1.933.689,60 (Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Six Cent quatre-vingt Neuf Dirhams Et Soixante Cis)
LOT N°5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 5 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 2 A TAIDA CENTRE, DOUAR TARMIGTE (1) (OTMANE BNO AFFANE) A LA C.T TARMIGTE, ET TIKIRTE A LA C.T AIT ZINEB PROVINCE OUARZAZATE;	1.452.882,00 (Un Million Quatre Cent Cinquante Deux Mille Huit Cent Quarante-vingt Deux dirhams et zéro centime) au lieu de 1.611.408,00 (Un Million Six Cent Onze Mille Quatre Cent Huit Et Zéro Centime)
LOT N°6 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 1 A IMROUHENNE, AIT BOUMHAND, AIT BEN HADDOU, FASSELMAN, ASFALOUJ ET TIKIRTE N'AIT FARES A LA C.T AIT ZINEB PROVINCE OUARZAZATE;	1.186.725,60 (Un Million Cent Quarante-Vingt Six Mille Sept Cent Vingt Cinq Dirhams Et Soixante Centimes) au lieu de 1.346.904,00 (Un million trois cent quarante-six mille neuf cent quatre dirhams et zéro centime)

Le reste des informations demeure sans changement

N°5790/PA

« Groupe Scolaire les Fleurons de l'Excellence privé » SARL Rue Moulay El Hassan Berrechid Avis de constitution de société

Au terme d'un acte seing privé en date du 26 Mai 2021, avis est donné, pour la constitution d'une société à responsabilité limitée (SARL) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GROUPE SCOLAIRE LES FLEURONS DE L'EXCELLENCE PRIVE »

Siège social : RUE MOULAY EL HASSAN BERRECHID
Objet : La société a notamment pour objet :

- L'Enseignement privé préscolaire primaire, collège, lycée et classes préparatoires.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Berrechid.
Capital social : Cent mille (100.000 DHS) Dirhams
Parts sociales :

Le capital social s'élève à cent mille (100.000 DHS) dirhams. Il est divisé en mille (1000) parts sociales de cent (100) DHS chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

RYAD MZAB LILISKANE SARL AU : 950 Parts
Monsieur MASTAKI MOHAMED : 50 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit 1000 (Mille) Parts.

Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre.

Gérance : Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée :

Mr. MASTAKI MOHAMED, de nationalité Marocaine, né le 01/01/1967, demeurant à Berrechid, N°9, Bd Med V, Hay El Youssr, titulaire de la CIN N° WB17116

La société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal de Berrechid sous N° 15321 le 14/06/2021.

N° 5831/PA

TOP DELIVERY MODIFICATIONS STATUTAIRES RC : 328217

Aux termes de la décision collective en date du 19/05/2021 les associés de la société « TOP DELIVERY » SARL au capital de 100.000,00 DHS a pris les décisions suivantes :

Eléments modificatifs :

- Cession de 250 parts sociales appartenant à M. Mehdi Annour au profit de M. Khrazi Larbi

- Cession de 250 parts sociales appartenant à M. Abderrahman El Idrissi au profit de M. Khrazi LARBI.

- Cession de 250 parts sociales appartenant à M. Ayoub Idrissi au profit de M. Khrazi Larbi

- Cession de 250 parts sociales appartenant à M. Chrayaf Idrissi au profit de M. Khrazi Larbi.

M. Khrazi Larbi : 1000 parts.
Démission de la gérance : Démission de M. Mehdi Annour et Abderrahman El Idrissi de ses postes de gé-

rant de la société « TOP DELIVERY » SARL

- Nomination de la gérance : Nomination de gérant M. Khrazi Larbi de la société «TOP DELIVERY » SARL pour une durée illimitée.

Transformation de la forme juridique de la société : De TOP DELIVERY SARL A « TOP DELIVERY » SARL

LAU - Le dépôt légal a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca sous n°782710 en date du 15/06/2021.

N° 5832/PA

Fiduciaire Al Mouahidine, Immeuble 149 Bureau 183-184 Bd Lalla Yacout - Casablanca

Tél : 06-61-97-22-09 Sté Fiduciaire

Al Mouahidine S.A.R.L. - Aux termes du procès-verbal de la décision des associés du 29-04-2021, les associés de la Société «Fiduciaire Al Mouahidine», sociée à responsabilité limitée au capital social de 10.000,00 DH, sis à Résidence Al Mouahidine Rue 2 N° 324 Appt N° 3 HM-Casablanca, ont décidé les caractéristiques suivantes :

- Décès du gérant associé M. Abderrahman Lafhriri - Nomination d'un nouveau gérant M. Younes Lafhriri

- Les 100 parts du défunt M. Abderrahman Lafhriri sont attribuées comme suit :

- M. Youness Lafhriri : 35 parts sociales

- M. Zakaria Lafhriri : 26 parts sociales

- M. Ismail Lafhriri : 26 parts sociales

- Mme Khadija Lafhriri : 13 parts sociales

Total : 100 parts sociales - Signature seule de M. Youness Lafhriri

- Mise à jour des statuts Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24 mai 2021 sous le N° 779427.

N° 5833/PA

Etude Maître Lahbib Belouali Notaire à Oujda

Bd Mly Ahmed Lagrari Imm El Kaïti 1ère étage Appt n° 8 Oujda

« Group Amrous Logement » SARL AU

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître LAHBIB BÉLOUALI Notaire à Oujda en date du 06-04-2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

1- Dénomination : « GROUP AMROUS LOGEMENT » SARL AU

2- Siège social : Oujda, 42 Rue Jaafar Ibnou Atiya Sidi Yahya

3- Objet social : Immeubles et Promoteur Immobilier

Et d'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

4- Durée sociale : 99 ans

5- Capital social : Deux Millions Cent Mille Dirhams (2.100.000,00 DH) divisé en Vingt et un mille (21.000) parts sociales de Cent Dirhams (100,00 DH) chacune,

attribuées à l'associé unique dans les proportions de ses apports respectives, à s'avoir :

M. AMROUS FAYSAL : 21.000 Parts

Total légal : Vingt et un mille parts sociales : 21.000 Parts

6- Gérance : La société est gérée par : M. AMROUS FAYSAL titulaire de la CIN N° F17486 pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce d'Oujda en date du 17-06-2021 sous le numéro 2226 du registre chronologique.

N° 5791/PA

«ZEBRA GRAPHICS DIGITAL PRINT » SARL/AU

AU CAPITAL DE QUATRE CENT MILLE (400.000,00) DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SIS A ROUTE AIN BNI MATHAR LOTISSEMENT AZIZI ET CONSORTS LOT N° 109

R C N° : 30207 IF : 20682369

CLOTURE DE LIQUIDATION

Au terme de la décision de l'associé unique du 10/06/2021, de la société «ZEBRA GRAPHICS DIGITAL PRINT » SARL/AU, il a été décidé ce qui suit :

- La clôture de liquidation et la radiation de ladite société du registre de commerce

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 21/06/2021 sous le N° 2266.

N° 5792/PA

«KA2M» S.A.R.L SOCIETE

A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : Chez SAFETY AND SECURITY SYSTEMS MOROCCO-5, Rue de la Pie - Oasis- Casablanca.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte seing privé en date, à Casablanca, du 21/05/2021, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

D E N O M I N A T I O N : "KA2M" S.A.R.L. OBJET : La société a pour objet :

• La prise de participation et l'investissement ;

• Entreprise se livrant pour son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés ;

• L'étude, la formation, l'expertise, l'analyse et l'accompagnement des entreprises, organisations et administrations ;

• Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Chez SAFETY AND SECURITY

SYSTEMS MOROCCO- 5, Rue de la Pie - Oasis- Casablanca.

Chacun des associés de la société ont effectué les apports en numéraire suivants :

- Monsieur Saïd ROUISSI : 25.000,00 DHS

- Madame Fatima-Zohra TAOUJINI : 15.000,00 DHS

- Madame Asmaa ROUISSI : 15.000,00 DHS

- Madame Khaoula ROUISSI : 15.000,00 DHS

- Madame Maryem ROUISSI : 15.000,00 DHS

- Monsieur Mohamed ROUISSI : 15.000,00 DHS

Soit au total la somme de cent mille dirhams 100.000,00 DHS

DUREE :99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE :du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE : - Monsieur Saïd ROUISSI

La société sera engagée par sa seule signature.

BENEFICÉS : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 22/06/2021 sous le n°783570.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant N° 5793/PA

DIMOLA NEGOCE Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 01 mars 2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : «DIMOLA NEGOCE »

Objet : Le négoce

Forme juridique : SARL AU

Siège social : 96-Bd D'Anfa Res le Printemps D'anfa Casablanca.

Capital social : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts sociales

Durée : 99 ans.

Gérance : est confiée pour une durée illimitée à Mr ASSYL HASSAN.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Dépôt légal a été effectué au greffe du TC en date du 31/05/2021 sous le n°780429.

Pour extrait et mention La gérance N° 5794/PA

glace hydrique ou en écaïlle.

- Importation de matériel et des équipements se rapportant à l'activité sus - énoncée ;

- Prise de toute participation dans toutes entreprises ou sociétés ayant des objets similaires ou connexes,

- Et plus généralement, toutes opérations d'import ou d'export, industrielles, commerciales, financières ou de services, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie aux opérations visées ci-dessus ou de manière à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la société.

• GERANCE: la société est engagée par la signature seule de Mr AIT MIK KAMAL.

• DEPOT LEGAL : Effectué au tribunal de commerce de Casablanca / RCn° 507413.

N° 5795/PA

REDNOBLE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15.06.2021, il a été établi les Statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : REDNOBLE

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'associé unique.

Objet :

- IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER;

- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE)

- IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMIDIAIRE EFFECTUANT).

Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

• Mr HASKER ABDERRAHIM.... 1000 parts sociales.

GERANCE : - Monsieur HASKER ABDERRAHIM , gérant unique de la Société.

La société est engagée par la signature du gérant unique M. HASKER ABDERRAHIM.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 23.06.2021 sous le N° 783980. RC N° 508209.

N° 5796/PA

Arrêté du Gouverneur N° 93 du 23-06-2021

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique à partir du 8 juillet 2021, au niveau de la commune Skoura El Hadra, province de Rehamna, concernant l'Etude d'Impact Environnemental du projet de la ferme aquacole d'élevage des crevettes d'Aradé Eco Aquaculture.

Le dossier de l'enquête publique accompagné de cet avis ainsi que les registres seront mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au

projet pendant (20) jours correspondant à la durée de déroulement de l'enquête publique.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique restera affiché à la commune Skoura El Hadrapendant 15 jours ou moins avant la date d'ouverture de celle - ci et durant les (20) jours de déroulement de l'enquête publique.

N° 5797/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT SECRETARIAT GENERAL D.B.M.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 03/BG/2021 SEANCE PUBLIQUE

Le 20/07/2021 à 10h00 du matin, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ACHAT MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE DE MIDELT -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat

http://www.marches-publics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille Dirhams (10 000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : HUIT CENT MILLE DIRHAMS (800 000,00DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

N.B : Les échantillons et les attestations exigées par l'appel d'offres, doivent être livrés au secrétariat général de la province de Midelt au maximum un jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis (horaire administratif).

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5798/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° 04/BG/2021 SEANCE
PUBLIQUE

Le 20/07/2021 à 10 H30 il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :
ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LE SIEGE DE LA PROVINCE DE MIDELT
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : NEUF CENT QUATRE VINGT DIX DIRHAMS (990 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

N.B : Les échantillons exigés par l'appel d'offres, doivent être livrés au nouveau siège de la province de Midelt au maximum deux jours précédant la date d'ouverture des plis (horaire administratif).

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 10 du règlement de consultation.
N° 5799/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° 35/INDH/2021

Le 19/07/2021 à 10h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
TRAVAUX D'EXECUTION

ET EQUIPEMENT D'UN FORAGE D'IRRIGATION POUR IRRIGATION DU LIEU DIT TINGNAGO A LA COMMUNE TERRITORIALE IMILCHIL-PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : SEIZE MILLE DIRHAMS (16 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : TROIS CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT DIRHAMS ET 80 CENTIMES (328 498,80 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

N.B : Les échantillons exigés par le CPS, doivent être livrés au bureau du marché de la province de Midelt au maximum le jour précédant la date d'ouverture des plis (horaire administratif).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.
N° 5800/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N°
36/INDH/2021

Le 19/07/2021 à 11h00 du

matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
TRAVAUX D'EXECUTION DES GRADINS AU TERRAIN DE PROXIMITE AU JARDIN ROCHER, VILLE DE MIDELT ; PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : DEUX CENT TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE SEPT DHS ET 20 CTS (203 737,20 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.
N° 5801/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 07/2021/BP

Le 27 Juillet 2021 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau du président du conseil préfectoral d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur

offres des prix ayant pour objet :Etude, Assistance Technique etsuivi des travaux de mise en accessibilité des équipements de la ville d'Inezgane, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès du Service des Affaires Financières et du Patrimoine – Bureau des marchés du conseil préfectoral d'Inezgane – Ait Melloul, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 6.000,00 Dhs(Six mille dirhams)
- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à: 240.000,00 Dhs TTC (Deux cent quarantemille dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre du Service des Affaires Financières et du Patrimoine – Bureau des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article-09 du Règlement de consultation.
Les concurrents doivent présenter une copie légalisée du certificat d'agrément pour les domaines: D13, D14 et D17 délivré par le Ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique.
N° 5803/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA
PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH
COMMUNE DE FKIH BEN SALAH

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°10/2021
RESERVE AUX PME/ COOPERATIVES/UNIONS COOPERATIVES/AUX TAUX ENTREPRENEURS
Le 27/07/2021 à 11Hdu matin, il sera procédé, dans le Bureau de Monsieur le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour TRAVAUX DECONSTRUCTION DE MARCHES COUVERTS « 3ème tranche » TRAVAUX DE SECONDS ŒUVRES DES BOUTIQUES-RUE SOUK A FKIH BEN SALAH, RESERVE AUX PME/ COOPERATIVES/UNIONS COOPERATIVES/AUTO ENTREPRENEURS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à 45.000,00 Dh (Quarante Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 680 800,00 DH (Deux millions Six Cent Quatre Vingt Mille Huit Cents Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Chaque concurrent doit présenter une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement, du transport et de logistique suivant :
Qualification : A5
Classe : 4
Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
N° 5804/PA

السلطنة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية المغربية للتربية والتكوين
جمعة كاديم واديس

Direction Provinciale de Guelmim

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise : Avenue humaine el fatouaki; à l'ouverture des plis de la consultation architecturale :

N° AOO	OBJET	BUDGET PREVISIONNEL HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EN DHS	HEURS ET DATE D'OUVERTRE DES PLS
CA/01/2021 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM AUPRES DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN .	2 185 000.00 Deux million cent quatre vingt cinq mille dhs	26/07/2021 09h30

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les dossiers des architectes sont soit :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des Plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation architecturale.

N°5805/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL

AVIS RECTIFICATIF De l'appel d'offres ouvert
N° 06/2021/BP

Le président du conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul informe le public que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n° 06/2021/BP relatif aux Etudes techniques et suivi du projet d'aménagement des espaces verts et d'installation du système de gouttes a gouttes sur la voie de l'Aéroport, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, Publié au journal libération n° 9345 du 17/06/2021, est fixé à la date du 15 juillet 2021 à 10H.

N° 5802/PA

Sport



Tous les grands sont là

Place aux 8^{ème} de finale !



Ça se resserre... un peu. Après le premier tour, l'Euro est passé de 24 à 16 équipes, qui s'affronteront de samedi à mardi lors de huitièmes de finale relevés et inédits, avec une affiche France-Suisse mais surtout des chocs Belgique-Portugal et Angleterre-Allemagne.

Dans ce format de compétition à 24 équipes, inauguré lors de l'édition 2016 en France, l'écrémage du premier tour est très relatif.

Ainsi, tous les grands noms sont bien au rendez-vous de la phase à élimination directe et les huit équipes qui n'y ont pas été invitées sont peu ou prou celles que l'on avait imaginé : la Macédoine du Nord, l'Ecosse, la courageuse Hongrie, la Finlande ou la Slovaquie.

Il y a eu des déceptions, tout de même, comme la Russie, la Pologne de Lewandowski, bien trop seul sans Arkadiusz Milik, ou la Turquie, éliminée avec trois défaites et un seul but marqué alors

que son effectif semblait compétitif.

D'autres sélections se sont révélées, telle l'Italie, qui comme quelques autres a aussi bénéficié d'un premier tour joué intégralement à domicile. Pleins d'allant et de confiance, les Azzurri ont séduit et seront favoris de leur 8^e de finale samedi à Londres face à l'Autriche.

Le premier tour, marqué aussi par l'irruption de la politique, comme mercredi quand l'Allemagne s'est parée des couleurs arc-en-ciel en soutien à la communauté LGBT pour protester contre une loi hongroise jugée homophobe, a également permis de confirmer quelques évidences : la Belgique (neuf points, sept buts marqués, un seul encaissé) ou la France, sortie en tête du redoutable groupe F devant l'Allemagne et le Portugal, peuvent voir loin.

Dans la poule "de la mort", les champions du monde français ont impressionné contre l'Allemagne (1-0) avant de batailler face à la

Hongrie (1-1) et aux tenants du titre portugais dans un duel superbe (2-2). Il n'y a finalement pas eu de victime de marque dans cette poule, qui n'a laissé que la Hongrie au bord du chemin.

Mais le classement du groupe n'est pas anodin. Premiers, les Français affronteront la Suisse lundi à Bucarest. Passés tout près de l'élimination, les Allemands ont eux hérité d'un classique du football européen mardi à Londres avec l'Angleterre en récompense de leur deuxième place.

Ce choc entre deux géants du jeu sera l'affiche des 8^e de finale, mais le duel entre la Belgique de De Bruyne, Lukaku et Hazard et le Portugal de Ronaldo, désormais co-recordman du monde du nombre de buts en sélection (109, comme l'Iranien Ali Daei), promet aussi des étincelles dimanche à Séville.

Avec neuf points eux-aussi et un potentiel offensif impressionnant, les Pays-Bas arrivent quant à

eux dans le Top 16 en séduisant outsiders. Dimanche dans la fournaise de Budapest, ils partiront favoris contre la République tchèque de Patrik Schick, auteur face à l'Ecosse du but du tournoi avec un lob de près de 50 mètres.

L'Espagne, elle, a tardé à se réveiller, mais elle l'a fait de façon spectaculaire en balayant la Slovaquie 5-0 mercredi pour valider son billet. En 8^e de finale lundi à Copenhague, la "Roja" affrontera les vice-champions du monde croates, eux aussi irréguliers mais portés par le talent immortel de Luka Modric.

C'est à Copenhague, justement, sur la pelouse du Parken, qu'a eu lieu le moment le plus dramatique de cet Euro avec l'arrêt cardiaque de Christian Eriksen en plein match. Personne n'oubliera jamais les images de ces interminables minutes jusqu'à la sortie sur civière du joueur de l'Inter Milan, conscient et sauvé par les médecins.

Ces instants terribles auraient

pu assommer l'équipe du Danemark mais ils lui ont finalement donné la force de balayer la Russie (4-1) pour s'ouvrir le chemin d'un 8^e de finale samedi à Amsterdam face au Pays de Galles.

Celui-ci sera le premier des huit, pas le plus prestigieux sur le papier mais pas le moins incertain ni le moins passionnant. De toute façon, ils le sont tous.

Programme

Samedi

17h00 : Pays de Galles-Danemark

20h00 : Italie-Autriche

Dimanche

17h00 : Pays-Bas-Tchéquie

20h00 : Belgique-Portugal

Lundi

17h00 : Croatie-Espagne

20h00 : France-Suisse

Mardi

17h00 : Angleterre-Allemagne

20h00 : Suède-Ukraine

Les Bleus balancés entre certitudes et inquiétudes

Qualifiée en huitièmes de l'Euro contre la Suisse, adversaire abordable, l'équipe de France peut s'appuyer sur sa première place de groupe et le réveil de son buteur Karim Benzema, mais son jeu inquiète et la fatigue guette, avec déjà deux grands blessés.

Sortir vivants du "groupe de la mort", première place en prime, c'est l'objectif rempli par les Bleus face à deux poids lourds du continent, l'Allemagne et le Portugal, et une vaillante Hongrie portée par son bouillant public. Les Bleus ont gagné en costauds à Munich (1-0), sont revenus à la hauteur des Hongrois (1-1) et ont encore trouvé les ressources pour accrocher le Portugal (2-2), champion d'Europe en titre, après l'ouverture du score de Cristiano Ronaldo.

"On a eu trois matches différents, à haute intensité, on n'a pas tout bien fait mais l'état d'esprit est

là", a résumé Didier Deschamps, sélectionneur satisfait d'avoir clôturé le premier tour sans trébucher : "Aujourd'hui le don de soi en plus de la qualité technique a été quelque chose de fondamental". Du haut de ses 22 ans, Jules Koundé a aussi vanté un "bilan positif". "On est convaincu qu'on peut améliorer des choses, mais on est une équipe difficile à manœuvrer, difficile à jouer car on est invaincus", selon le défenseur du Séville FC, titulaire mercredi pour la première fois.

D'un doublé, Benzema a libéré l'équipe de France et s'est délivré d'un poids, après quatre matches sans faire trembler les filets. "Tout le monde attendait ce but-là après six ans d'attente. Mais je suis un joueur qui a l'habitude d'avoir toute cette pression", a évacué l'attaquant du Real Madrid, désigné "homme du match".

Depuis son retour surprise, il y

a eu ce penalty raté contre les Galois puis cette blessure contre les Bulgares en préparation, un but refusé contre l'Allemagne en début d'Euro et une partie frustrante face aux Hongrois. "C'est clair qu'il y a une autre pression qu'en club parce que là, c'est tout un pays, mais moi ça me motive à chaque fois pour donner plus", a insisté le Madrilène. En patron, c'est lui qui a pris le ballon du penalty (obtenu par Mbappé) sans aucune discussion avec ses partenaires.

Les Français terminent leur phase de groupe sur les rotules : après deux matches dans la chaleur étouffante de Budapest, les organismes ont été mis à rude épreuve. "Il y a eu beaucoup de dépense physique", a remarqué Raphaël Varane. Contre la Hongrie, les Bleus ont été dépassés dans l'impact physique et face aux Portugais, "l'intensité a pu baisser au fil

du match", a reconnu Koundé.

L'inquiétude la plus grande concerne le poste de latéral gauche. Touché à un genou, Lucas Hernandez, sorti à la mi-temps contre la Seleçao, peine à enchaîner les rencontres. Et sa doublure Lucas Digne semble proche d'un forfait après avoir subi une blessure musculaire mercredi. "Ça va être très compliqué", a reconnu Deschamps, déjà affaibli par le départ d'Ousmane Dembélé.

A gauche, le sélectionneur va devoir aligner soit un latéral droit (Léo Dubois, Benjamin Pavard, Koundé), ou un milieu comme Adrien Rabiot mercredi, à moins qu'il ne fasse confiance à Presnel Kimpembe qui évoluait à gauche au centre de formation du PSG. Autre solution : instaurer une défense à trois, un schéma déjà testé par Deschamps.

Les champions du monde font-ils peur ? Certes, les premiers

tours n'ont jamais été flamboyants sous Deschamps, mais l'impression générale laissée par les Bleus n'est pas aussi limpide que celles délivrées par l'Italie, la Belgique ou les Pays-Bas, dans des groupes certes moins relevés.

Trois erreurs défensives leur ont coûté trois buts : un mauvais repli de Pavard contre la Hongrie, un coup de poing susceptible d'exclusion signé Lloris et une faute de main de Koundé.

Le triangle offensif censé faire chavirer l'Europe, avec Benzema, Kylian Mbappé et Antoine Griezmann, n'a pas montré grand-chose, et le seul but marqué dans le jeu est venu d'une inspiration de... Paul Pogba pour Benzema.

"Il faut ajouter des automatismes pour être plus conquérants et faire encore plus mal", a voulu croire Koundé. La Suisse est un bon adversaire pour mettre en pratique ces belles paroles.

L'EN U20 déroule en Coupe arabe des nations

Les Lionceaux de l'Atlas se sont imposés, mercredi au Caire, face à l'équipe djiboutienne sur le score sans appel de 4-0 lors d'un match comptant pour la 7^e édition de la

Coupe arabe des nations U20 (groupe B) organisée en Egypte.

La formation marocaine, coachée par l'entraîneur Abdellah Al-Idrissi, a imposé un contrôle absolu au cours de la première mi-

temps en ouvrant le score dès la 18^e minute, suite à un but d'Ilias Bougaffier qui a su profiter d'une hésitation de la défense djiboutienne, avant qu'Omar Sadiq n'aggrave le score à la 28^e minute.

Bilal Al-Khanouss, évoluant au club belge de KRC Genk, a inscrit le troisième but à la 38^e minute après une action individuelle. Au début de la seconde mi-temps, Mohamed Radid a surpris l'adversaire avec un quatrième but à la 48^e minute, son troisième dans ce tournoi.

Les Lionceaux de l'Atlas avaient entamé dimanche leur participation à la 7^e édition de la Coupe arabe des nations (U20), en dominant le Tadjikistan, l'un des invités de ce tournoi, sur le score fleuve de 6-1.

Le Onze marocain participe à

ce tournoi avec l'espoir de décrocher un troisième titre, après avoir été sacré champion des éditions 1989 en Irak et 2011 au Maroc.

La Coupe arabe des nations U20 est l'une des compétitions de l'Association arabe de football, dont le Maroc a accueilli la première édition en 1983 remportée par l'Irak. Deux ans plus tard, l'Algérie a accueilli la deuxième édition, au cours de laquelle l'équipe saoudienne a remporté le titre, tandis que l'équipe marocaine a remporté cette coupe, respectivement, lors de la troisième édition tenue en Irak en 1989 et de la quatrième en 2011 au Maroc.

La Jordanie a accueilli la cinquième édition en 2012 remportée par la Tunisie, tandis que le Sénégal a remporté la dernière édition abritée par l'Arabie Saoudite.



Hakimi au PSG, c'est acté



Le Paris Saint-Germain a conclu un accord record avec l'Inter Milan pour le transfert d'Achraf Hakimi, ont indiqué des sources à ESPN.

Le PSG versera à l'équipe italienne jusqu'à 70 millions d'euros - bonus in-

clus - pour l'international marocain qui signera un contrat de cinq ans à Paris, selon le site de la chaîne de télévision sportive américaine.

Dernière ligne droite avant des JO inédits

Les organisateurs des Jeux olympiques de Tokyo ont fait face à une avalanche de déconvenues depuis le report historique de 2020 dû à la pandémie de Covid-19 mais, à un mois de l'échéance, la ligne d'arrivée est enfin en vue.

Le parcours vers ces Jeux d'été n'a pas été comme les autres, avec une liste sans fin de complications qui ont failli aboutir à la première annulation des JO en temps de paix.

Il ne reste plus que quatre semaines avant la cérémonie d'ouverture le 23 juillet et si l'ambiance est loin de la jubilation habituelle qui précède les Jeux, les organisateurs ont quand même quelques raisons de se réjouir.

Les sportifs, partout à travers le monde, sont en train de glaner les derniers billets qualificatifs, les premières équipes sont arrivées au Japon, ainsi que les principaux responsables olympiques et certains médias étrangers. Des sondages suggèrent que l'opposition de longue date du public japonais aux Jeux pourrait diminuer à mesure que le jour J approche.

"Nous sommes en pleine phase de réalisation", s'est félicité lundi Thomas Bach, président du Comité international olympique (CIO). "Les

athlètes commencent à arriver à Tokyo, prêts à faire de leurs rêves olympiques une réalité."

Mais attention à ce que le rêve ne tourne pas au cauchemar. Mardi huit membres de la délégation ougandaise, l'une des premières à poser le pied au Japon, après l'équipe de football australienne, ont été placés en quarantaine jusqu'au 3 juillet, après le test positif d'un entraîneur samedi à sa descente d'avion.

La lutte a été ardue depuis la décision historique en mars 2020 de reporter les Jeux d'un an, alors que l'ampleur de la pandémie commençait à apparaître. A l'époque, il y avait lieu d'espérer que la crise serait terminée au moment de la cérémonie d'ouverture. Les Jeux seront "la preuve de la victoire de l'humanité sur le virus", avaient même affirmé les responsables japonais.

Un hiver brutal et l'apparition de variants ont tué ce ton triomphant, alimentant au contraire une opposition croissante au Japon.

Organisateurs et responsables olympiques n'en ont pas moins continué à aller de l'avant, s'efforçant de retarder des épreuves de qualification et lançant un effort colossal pour rédiger des règles anti-Covid qui, selon eux, garantiront la sécurité de l'événement.

Ils ont cependant été forcés d'annoncer en mars que ces JO seraient les premiers de l'histoire à interdire les spectateurs venant de l'étranger. La présidente de Tokyo-2020, Seiko Hashimoto, a qualifié cette décision de "très décevante", mais "d'inévitable".

Lundi, les organisateurs ont fixé un plafond de 10.000 personnes par site pour le public résidant au Japon, mais ont prévenu que les compétitions pourraient basculer à huis clos si les infections restaient à la hausse pendant les Jeux.

Ces JO seront uniques. Les acclamations seront interdites -les applaudissements autorisés- et les 11.000 sportifs ne pourront pas s'embrasser. Ils devront porter un masque tout le temps sauf quand ils mangent, dorment ou participent à une épreuve. Ils ne pourront se déplacer qu'entre le Village olympique et leurs sites d'entraînement ou de compétition. Les sanctions en cas de violation des règles iront d'un simple avertissement verbal à une exclusion des Jeux en passant par d'éventuelles amendes.

Selon le CIO, plus de 80% des personnes présentes dans le Village olympique seront vaccinées, mais les sportifs devront subir un test quotidien.

Le report des JO et les mesures antivirus ont entraîné un surcoût de 2,3 milliards d'euros, portant le budget officiel à 13 milliards.

La situation sanitaire et ces coûts exorbitants ont contribué à alimenter l'opposition aux Jeux, des sondages réalisés à partir de décembre confirmant que la plupart des Japonais souhaitaient l'annulation ou un nouveau report.

Mais ces dernières semaines, certains signes montrent que l'opinion est en train de changer, des enquêtes indiquant qu'environ un tiers des personnes interrogées sont désormais favorables à la tenue des JO, contre seulement 14% le mois dernier.

Le Premier ministre japonais Yoshihide Suga, qui doit affronter sa première élection juste après les Jeux, espère un succès qui pourrait relancer sa carrière politique.

Son gouvernement a été critiqué pour sa gestion de la crise sanitaire, bien que le Japon ait connu une épidémie moins grave que de nombreux autres pays, avec environ 14.500 décès recensés officiellement pour plus de 125 millions d'habitants.

La campagne de vaccination a commencé lentement dans l'archipel, mais le rythme s'accélère, avec environ 7% de la population entièrement vaccinée.

Divers

Botola Pro D2

La Botola Pro D2 de football se poursuivra aujourd'hui avec la programmation des rencontres comptant pour la 28^eme journée.

A noter que le coup d'envoi de l'ensemble des matches sera donné simultanément à partir de 17 heures selon le programme suivant :

CJBG-OD
RAC-OCK
CAK-JSS
WST-SM
KAC-WAF
UTS-TAS
ASS-IZK
RBM-KACM

Limogeage de Benali

La Renaissance de Berkane a procédé au limogeage de Juan Pedro Benali au lendemain de la défaite du club à domicile par 2 à 0 devant le Wydad pour le compte de la 23^eme journée de la Botola Pro D1.

Juan Pedro Benali, qui avait succédé à la mi-saison à Tarik Sektioui, sera remplacé par le directeur technique du club, le Français David Boulanger, qui devrait assurer l'intérim apparemment jusqu'à la fin de la saison en cours. Il convient de rappeler que la RSB partage, après 23 manches du championnat, la 5^eme place du classement (30 pts) avec le MAT, le MCO et l'POCS. Le club a été éliminé d'entrée en Coupe du Trône et lors de la phase de poules en Coupe de la Confédération.

Beach-volley

L'équipe marocaine hommes de beach-volley a battu son homologue tunisienne lors d'une double confrontation comptant pour la deuxième journée du groupe A des qualifications africaines aux Jeux olympiques de Tokyo 2020, mercredi à Agadir.

L'équipe du Maroc A s'est imposée face à l'équipe de Tunisie B par 2 sets à 0 (21-12, 21-14), tandis que l'équipe de Tunisie A s'est inclinée face au Maroc B par 2 manches à 1 (22-20, 15-21, 15-9).

Le tournoi masculin a débuté mardi à Agadir et se poursuivra jusqu'au 28 juin courant avec la participation de 15 paires réparties sur quatre groupes qui tenteront de décrocher le ticket pour représenter le continent africain aux Jeux olympiques.

Election

Le président de la Fédération Royale marocaine de ski et sports de montagne (FRMSSM), Hicham Ait Ouarchikh, a été élu, mercredi à Dakkha, président de la Confédération africaine de ski et sports de glisse (CAS/SG). L'élection de M. Ait Ouarchikh a eu lieu dans le cadre des travaux du premier congrès de la Confédération africaine de ski et sports de glisse, organisé sous le thème "Le sport au service du développement et de la paix".

Il a été procédé aussi à l'élection des membres du comité directeur de la CAS/SG, à savoir le Soudanais Fatheh Osman Osman (1^{er} vice-président), le Rwandais Cless Jean-Marie (2^eme vice-président), le Togolais Hyacinthe Edorh (secrétaire général) et le Marocain Nourdine Bouchaal (trésorier général).

- Olivier va se perdre, Fiorella va se perdre.

- Parfait. Que sombrent nos misérables ego. Je lève mon verre à leur disparition. J'ai téléphoné à mon ami Pétrus hier, je lui dis tout, nous nous connaissons depuis la 6^e à Bruges. Il m'a troublé. Sa dernière phrase avant de racrocher : «Ne la fais pas souffrir».

- Bien sûr que tu me feras souffrir, dit-elle, paisible, en sirotant une gorgée de vin blanc. A en mourir. Comme tu me feras jouir à en mourir. Sauf si je te quitte tout de suite.

- Moi te faire du mal ?

- Sois tranquille, je ne m'attarderai pas. Si tu deviens trop nocif, je m'en vais.

- Ou tu me tues. Par toi je me laisserais tuer.

- Nous allons établir des règles, Olivier. Nous mettre à l'épreuve. Tu me désires, n'est-ce pas? Moi de même, je ne vais pas jouer les petites vierges effarouchées. Mais il faut une progression. Pendant une semaine, donc jusqu'à samedi prochain, tu auras accès à mon visage et à mon cou. Pas plus. La semaine suivante, la poitrine et le dos. Il faudra apprendre à jouir ainsi. Et après 15 jours, le reste, le sexe et les fesses. D'accord ?

- D'accord si je ne deviens

pas fou entretemps.

- Olivier, ce tsunami, ce raz-de-marée, cette lame de fond, là dans cette cuisine où nous mangeons, il faut savoir la maîtriser, l'endiguer pour qu'elle n'emporte pas tout sur son passage.

- Fiorella, elle emporte déjà tout sur son passage. Ce matin, en t'attendant, j'essayais d'étudier Cromwell, le puritanisme, le Mayflower... Impossible, je ne pensais qu'à la couleur de tes petites culottes et à la forme de tes seins. Elle éclate de rire.

- Je ne suis pas qu'un corps, vieux satyre. Pense plutôt aux couleurs de mon aura. J'ai très bien mangé. Non, pas de café pour moi. Allons dans la salle de séjour. Elle repousse sa chaise, se lève. Elle lève les bras, porte les mains au bandeau rouge qui enserre ses cheveux, les libère, secoue la tête pour qu'ils retrouvent tout leur volume. Nefertiti redevient Fiorella et me sourit. J'en reste bouche bée, l'air idiot probablement, je ne cherche pas à cacher mon trouble. Ni à débarrasser la table. Je la suis dans la pièce voisine. Elle se retourne et me tend les bras.

Je m'approche. L'air change de densité, s'allège. Un jaune très pâle teinte sa transparence. Fiorella, immobile au milieu de la



salle de séjour, silencieuse, me regarde. La toucher ? Ne suis-je pas déjà trop près ? Papillon qui va se brûler les ailes à la lumière ? Aspiré... Je prends ses poignets dans mes mains, elle prend mes poignets dans les siennes. Nous ne nous quittons pas des yeux. Je sens son ossature délicate dans mes paumes, les pulsations des

pouls.

- Ferme les yeux, me dit-elle. Mets toute ton attention dans tes mains, tes poignets.

- Tu me brûles.

- Toi aussi tu me brûles. Le courant passe. C'est agréable ?

- C'est bien au-delà de l'agréable. Comme si j'étais dans un monde léger, aérien. Un monde

de clarté. J'ai déposé les questions.

Et donc il me paraît futile de me demander combien de temps nous sommes restés ainsi. Avant de nous retrouver poitrine contre poitrine, ventre contre ventre dans une étreinte immobile où, mon nez dans ses cheveux en milliers de boucles noires, je hume leur parfum de forêt, de bois, d'écorce. Nous nous accordons enfin le baiser sur la bouche, les lèvres, la langue qui provoque un tel vertige que nous tombons à genoux, toujours enlacés, nous roulons sur la moquette sans nous dépendre, j'ai dans mes mains son visage, j'ai sous ma paume sa nuque emperlée de sueur et toujours ce baiser fou qui déclenche sans crier gare une éjaculation qui m'oblige à courir à la salle de bains me laver et me changer.

- Toi aussi ? je lui demande quand de retour dans la salle de séjour, je la vois mollement allongée sur le canapé. Elle fait oui de la tête.

- Je ne peux plus bouger. Mais je veux bien que tu me masses les pieds.

- Les pieds? dis-je, déconcerté. Bon, mais je n'ai jamais fait ça. Est-ce que je vais savoir ?

- Ne t'inquiète pas. Tu sais. Mais tu ne sais pas que tu sais.

(A suivre)

Recettes

Cigares de brick aux dattes

Préparation : 20min Cuisson : 20min
Difficulté : facile Prix : pas cher

Ingrédients (pour 6 personnes)

12 feuilles de briks
250 g de dattes bien molles
50 g d'amandes
1 cuil. à café de cannelle
2 œufs
Huile pour friture
Sirop à mieler

Préparation de la recette

Dénoyer les dattes et mettez-les dans une cuvette. Hachez finement dans une moulinette électrique les amandes.

Mettez ce hachis avec les dattes, ajoutez la cannelle, une cuillère à soupe d'huile et 2 jaunes d'œufs.

Malaxez à la main pour bien écraser les dattes et obtenir une pâte homogène.

Mettez une cuillère à soupe de la farce dans chaque brik, et pliez-les de façon à obtenir un cigare. Plongez-les dans l'huile bien chaude et faites les dorer de tous les côtés.

Faites les égoutter dans une passoire à pieds ou du papier absorbant.

Quand toutes sont frites, les plonger dans "le sirop à mieler".

Faites les égoutter pour enlever l'excédent de miel.

Dresser les dans un plat de présentation. Dégustez les chaudes ou froides.



Avoir de l'arthrose augmente les risques de la maladie de Parkinson

L'arthrose liée à la maladie de Parkinson ? C'est en tout cas ce qu'avance une nouvelle étude publiée récemment dans la revue *Arthritis Care & Research*. Des chercheurs taïwanais affirment en effet que les personnes âgées souffrant d'arthrose ont un risque beaucoup plus élevé de développer la maladie de Parkinson. Afin d'arriver à cette conclusion, les chercheurs ont examiné les dossiers de santé de 33.360 patients âgés de 50 à 64 ans entre 2002 et 2005 à partir de la base de données de l'Assurance maladie de Taïwan. Leurs résultats révèlent que les personnes âgées atteintes d'arthrose ont un risque 41% plus élevé de développer la maladie de Parkinson.

La maladie de Parkinson est un trouble neurologique progressif qui provoque la décomposition et la mort des cellules nerveuses du cerveau qui contrôlent les mouvements en raison du stress oxydatif. La maladie neurodégénérative provoque des mouvements non contrôlés, une raideur et des pertes d'équilibre. L'arthrose est quant à elle une affection chronique douloureuse des articulations due à la détérioration des cartilages. L'étude révèle également que les patients spécifiquement atteints d'arthrose du genou ou de la hanche semblent avoir un risque encore plus élevé de développer la maladie de Parkinson que les autres adultes qui souffrent d'arthrose non catégorisée ou de douleurs articulaires dans une autre zone que les genoux ou les hanches.

Mais alors comment les douleurs articulaires de l'arthrose conduisent à des troubles neurologiques ? Les auteurs de l'étude ne sont pas certains des raisons pour lesquelles

l'arthrose augmente le risque de développer Parkinson, mais ils notent que les deux maladies impliquent une inflammation. Or une étude précédente examinant le lien entre la maladie de Parkinson et le fait de vivre à proximité de routes très fréquentées polluées a révélé que les particules toxiques provenant de ces zones peuvent traverser la circulation sanguine et pénétrer dans le cerveau. Cela provoque ainsi une inflammation et un stress oxydatif pouvant entraîner des dommages neurologiques. "Récemment, il a été identifié que cette pollution est associée aux maladies neurodégénératives par le biais de l'inflammation systémique, du stress oxydatif et d'une invasion directe dans le cerveau", a déclaré dans un communiqué Sun Ju Chung, professeur à la faculté de médecine de l'université d'Ulsan à Séoul et l'un des auteurs de l'étude.

L'auteur principal de l'étude alerte également sur les dangers de cumuler les deux maladies. "La coexistence de l'arthrose et de la maladie de Parkinson peut augmenter le risque de chute. De plus, les troubles de la mobilité liés à l'arthrose peuvent masquer les premiers symptômes moteurs de la maladie de Parkinson", a en effet déclaré Shin-Liang Pan, de l'Université nationale de Taïwan, dans un communiqué de presse. "Les professionnels de la santé doivent être attentifs au lien potentiel entre ces deux maladies", recommande-t-il en conclusion. S'il n'existe pas de traitements pouvant guérir la maladie de Parkinson, il est toutefois possible d'en atténuer les symptômes via des médicaments, mais aussi en suivant certaines mesures liées au mode de vie.